

Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes

BILAN D'ACTIVITÉ 2022



- **LA ROCHELLE**
- **HAUTE SAINTONGE**
- **ÎLE D'OLÉRON**
- **ROCHEFORT OCÉAN**

EDITO

SOMMAIRE

1. ● L'AIOA : ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT

2. ● L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- L'intermédiation locative
- Les logements temporaires
- La sous location
- La Résidence FJT "Simone VEIL"
- La Résidence sociale "Jean Barl"

3. ● L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT ET LES LOGEMENTS D'EXTRÊME URGENGE

4. ● CONCLUSION EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan d'activité 2022 | CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) est une association loi 1901 qui a pour objectif de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement autonome des jeunes de 16 à 30 ans.

Depuis 1991, le CLLAJ.17 mobilise différentes actions et dispositifs de logement et d'hébergement pour un public jeune disposant d'un minimum de ressources et ne pouvant pas accéder au logement de droit commun.

Le CLLAJ.17 les accompagne dans la réalisation de leur parcours résidentiel.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes intervient sur 4 territoires du département de la Charente Maritime :

- 1991 : création du CLLAJ.17 sur L'agglomération Rochelaise (siège social)
- 2010 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de la Haute-Saintonge
- 2012 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de l'Île d'Oléron
- 2016 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de Rochefort Océan.
- 2020 : Le CLLAJ devient le CLLAJ.17

Les missions principales du CLLAJ.17 sont de :

- Accueillir, Informer, Orienter et Accompagner tous les jeunes de 16 à 30 ans dans leur accès ou maintien au logement autonome,
- Développer des outils adaptés au territoire pour favoriser le parcours résidentiel des jeunes,
- Favoriser le partenariat pour la mise en œuvre d'une politique locale autour du logement des jeunes.

Ce Bilan retranscrit l'activité du CLLAJ.17 pour l'année 2022 pour l'ensemble des territoires où les services du CLLAJ .17 sont présents.

En 2022, le CLLAJ.17 s'est doté d'un nouveau logiciel de données permettant le suivi de l'accompagnement des jeunes accueillis avec la complémentarité de la gestion locative d'un parc de plus de 120 logements sur le département de La Charente Maritime.

Tous les chiffres présents sur ce bilan d'activités ne peuvent donc pas être comparés à ceux de 2022. Le comptage des situations se font parfois de façon différente, et quelques améliorations doivent avoir lieu en 2023 pour être encore plus précis sur la qualité de l'accompagnement du CLLAJ.17 au profit des jeunes.

BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

**ACCUEIL
INFORMATION
ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT**



Accueil - Information - Orientation - Accompagnement

La première mission du CLLAJ.17 est l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement de tous les jeunes de 16 à 30 ans rencontrant une problématique logement.

Cette mission se concrétise par un accueil physique, téléphonique, en flux ou sur rendez-vous.

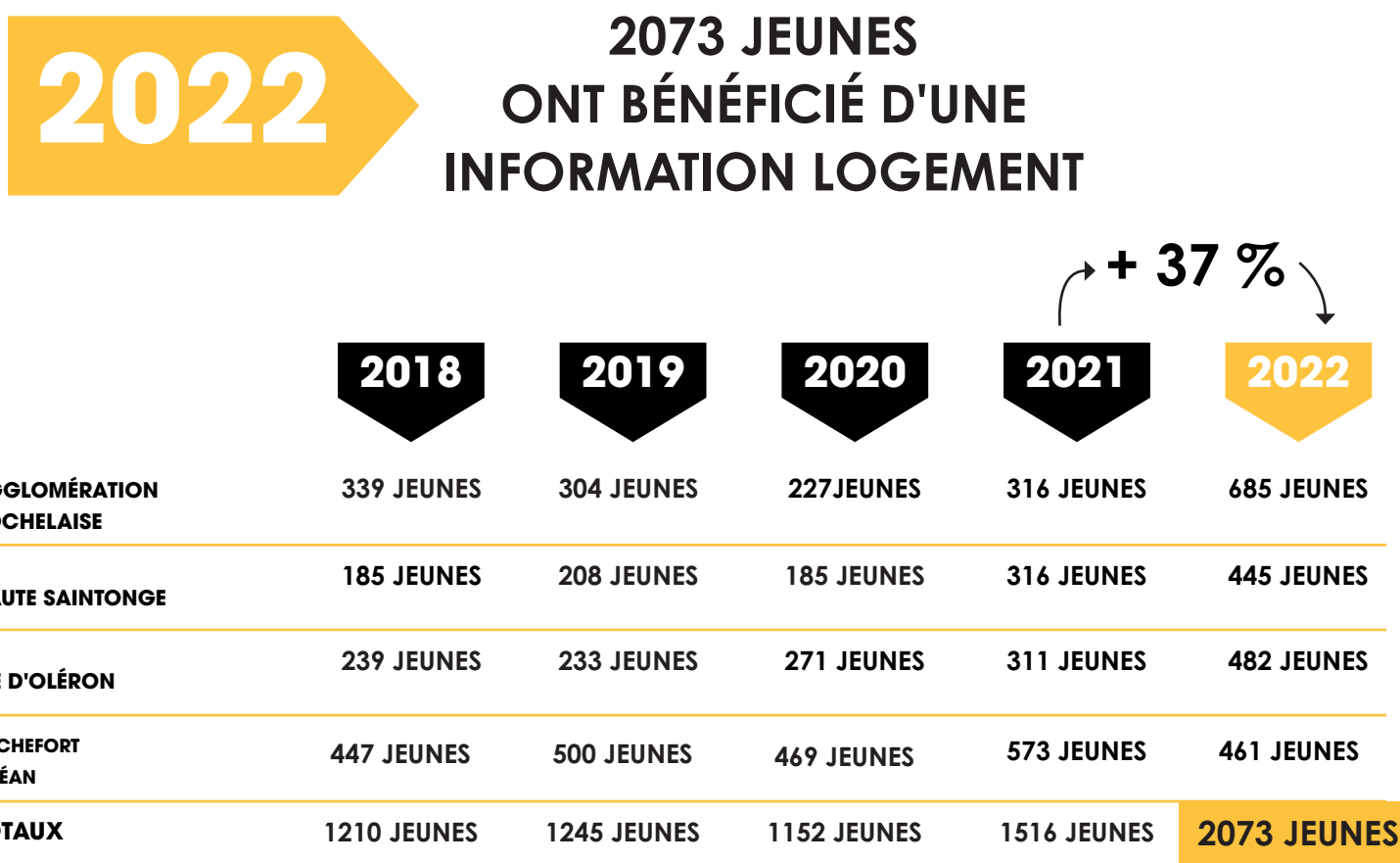
Ce premier contact permet de poser un premier diagnostic sur la situation du jeune accueilli pour ensuite lui apporter une réponse adaptée :

- Soit une information concernant un accès ou un maintien en logement autonome,
- Soit une orientation vers un partenaire plus apte de répondre à la problématique du jeune (logement étudiant, structure d'urgence, ...),
- Soit la proposition d'un rendez-vous individualisé sur la recherche d'un logement autonome ou sur le maintien dans son logement actuel.

CLLAJ.17 : Centre de ressources d'informations sur le logement des jeunes

Le CLLAJ.17 en partenariat avec la CAF de la Charente Maritime s'est formé et équipé pour répondre à l'accroissement de démarches dématérialisées.

Les territoires de La Rochelle et Rochefort Océan sont labellisés "Point CAF numérique".



+ 176 jeunes du service militaire volontaire ont participé à des ateliers logement

AIOA : Accueil, Information, Orientation, Accompagnement



► Répartition par sexe

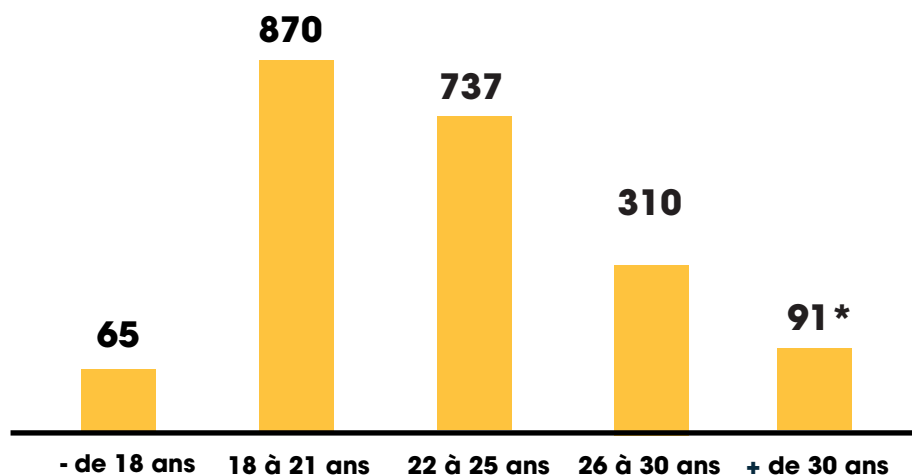
	HOMMES	FEMMES
TOTAL	1188	885
%	57%	43%

● Situation familiale

Les chiffres ci-dessous correspondent à la situation familiale de chaque jeune rencontré.

Situation familiale	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants
TOTAL	1434	112	403	124
%	69%	5,5%	19,5%	6%

► Age des jeunes AIOA sur l'ensemble des territoire CLLAJ.17



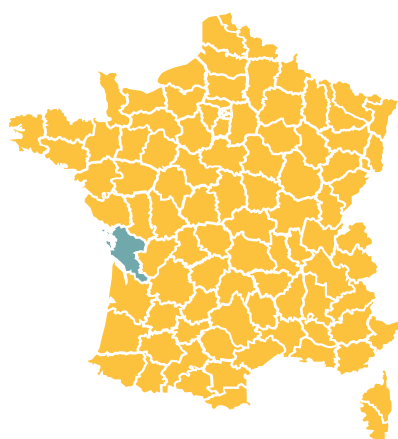
77,5% des jeunes ont entre 18 et 25 ans (80% en 2021)

* 50% des plus de 30 ans sont des jeunes en recherche du saison estivale sur l'Île d'Oléron

► Prescripteurs

Prescripteurs	Partenaires sociaux	Partenaires logement	Mission locale	Autres partenaires emploi / formation	Collectivités locales	Sans prescripteur
TOTAL	322	77	444	209	216	805
%	15,5%	3,7%	21,5%	10%	10,5%	38,8%

► Origine géographique AIOA



Département 17	● →	1 678 Jeunes reçus
Région Nouvelle Aquitaine	● →	1 43 Jeunes reçus
Autres régions de France	● →	325 Jeunes reçus
Union Européenne	● →	17 Jeunes reçus

► Niveau scolaire

Niveau scolaire	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
TOTAL	469	893	436	139	95	41
%	22,7%	43%	21%	6,7%	4,6%	2%

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

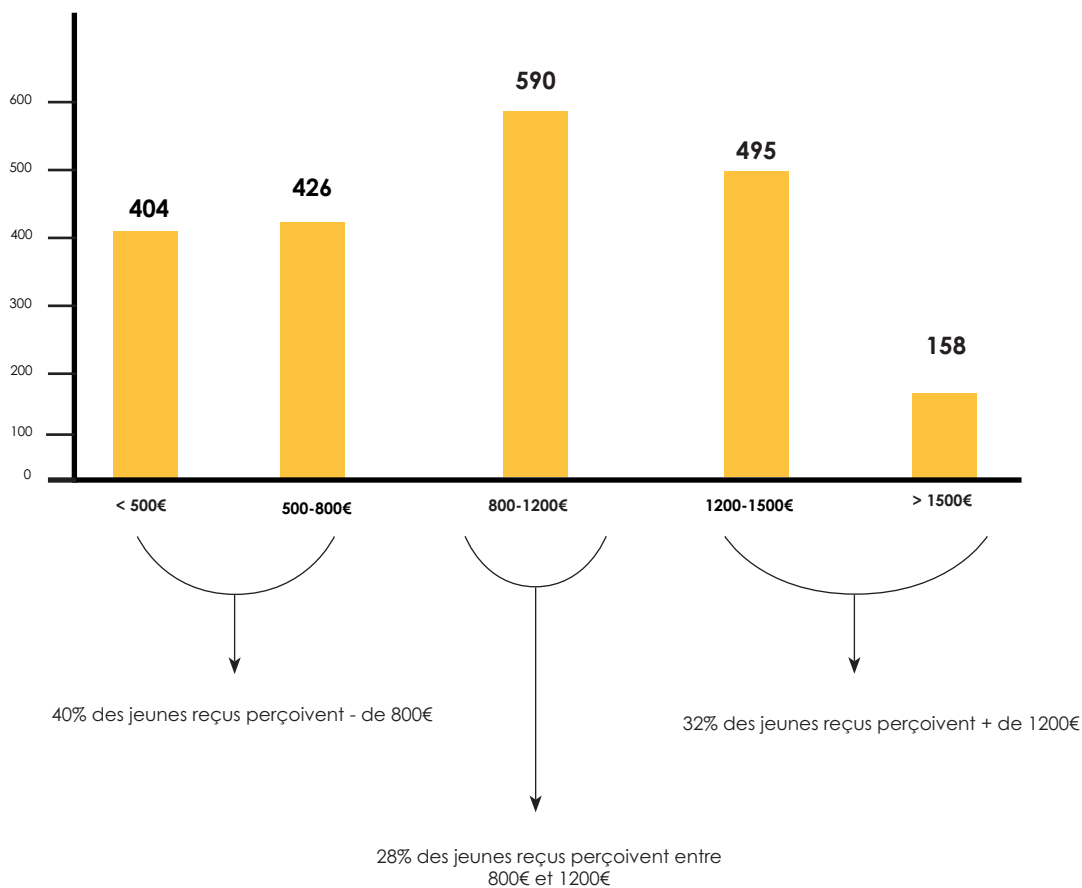
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles	TOTAL	%
Alternance	313	15%
Emploi Précaire	610	29%
Emploi durable	408	20%
Demandeur d'emploi indemnisé	150	7%
Demandeur d'emploi non indemnisé	267	13%
Formation / Étude	158	8%
Garantie jeune - CEJ - Service civique	167	8%

► Ressources des jeunes



► Motif de la demande

Motif de la demande	Raisons liées au logement	Raisons Professionnelles	Raisons familiales
TOTAL	924	495	654
%	44%	24%	32%

► Situations logement à la demande

Situations logement à la demande	Sans logement	Logement transitoire	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Hébergement d'urgence/ CHRS/CADA
TOTAL	82	232	954	299	448	58
%	4%	11%	46%	14,4%	21,6%	3%

► L'AIOA en 2022

Sur cette année 2022, un nombre important de jeunes est venu afin d'obtenir des informations liées au logement permettant une évaluation de leur projet logement.

Le CLLAJ. 17 est alors repéré comme un centre de ressources où l'on peut trouver les informations essentielles pour travailler son projet logement plus sereinement.

Certains jeunes sont venus dans le cadre d'un accès à un logement de droit commun, le CLLAJ.17 intervient ici comme un effet levier dans cette prise d'autonomie avec la sollicitation d'aides financières à l'accès et/ou une médiation avec les propriétaires.

C'est également pour effectuer une demande d'hébergement au sein de notre structure, que les jeunes sont venus à notre rencontre. Nous leur proposons alors de travailler sur une véritable cohérence de parcours locatif à travers nos différents dispositifs d'hébergement.

Les jeunes peuvent également venir dans le cadre d'un maintien. Ceci en lien avec des difficultés de logement suite à des changements de situations professionnelles et/ou familiales. Un travail autour du budget et une remise à jour des situations administratives est alors nécessaires afin de travailler sur la capacité de ces jeunes à se maintenir en logement ou la nécessité de travailler sur un nouveau projet plus adapté. Une mesure d'accompagnement lié au logement est alors très souvent sollicitée dans ce cadre.

Conclusion générale :

Le CLLAJ.17 est identifié par les jeunes comme la porte d'entrée pour démarrer son parcours résidentiel. Les partenaires connaissent et reconnaissent le CLLAJ.17 comme un acteur privilégié sur la question du logement des jeunes.

Le CLLAJ.17 a nettement développé son offre de service sur cette dernière année afin d'offrir un nombre plus important de solutions logements pour les jeunes et un accompagnement plus adapté (diversification de l'offre de dispositifs logements sur le territoire).

► La communication du CLLAJ.17

En 2022, le CLLAJ.17 a poursuivi son objectif d'être plus visible grâce au développement de sa communication.



Facebook : 3400 abonnés



Instagram : 557 followers



LinkedIn : 1013 abonnés



Un site internet actif



Une campagne d'affichage à destination du public jeune



Des partenariats avec le Comité départemental d'information jeunesse (CDIJ), les bureau d'informations jeunesse (BIJ), collectif des associations (La Rochelle) et les centre sociaux...

Le CLLAJ.17 a participé à plusieurs salons :

- Salon PASSERELLE sur La Rochelle (130 jeunes informés)
- Salons des saisonniers sur la Rochelle, Rochefort Océan et l'île d'Oléron
- Forum alternance sur les 4 territoires
- Porte ouvertes des plusieurs établissements scolaires

Dans le cadre de la semaine du logement des jeunes, le CLLAJ.17 a organisé plusieurs événements afin de sensibiliser les jeunes et les professionnels de l'action sociale sur différents territoires :

- Journée d'information auprès des professionnels de l'action sociale sur la Rochelle
- Réunion d'information auprès des bailleurs privés sur la Haute Saintonge et l'île d'Oléron
- L'organisation du "Claj'Express", jeu de piste sur le thème du logement qui a réuni une vingtaine de jeunes de tous les territoires du CLLAJ.17 sur l'île d'Oléron.
- L'organisation du 1er Forum du logement des jeunes à La Rochelle

► Île d'Oléron - Le CEPMO, lycée expérimental pédagogique

L'action du CLLAJ.17 auprès du public des lycéens du CEPMO est constituée de plusieurs axes qui permettent d'accueillir ces nouveaux lycéens dans de bonnes conditions :

- Trouver et accompagner les propriétaires désirant héberger ce public.
- Informer jeunes et parents sur les modalités d'accès au logement, les droits et devoirs du locataire.
- Accompagner les lycéens en demande pour se saisir de leurs nouveaux quotidiens (colocation, autonomie au quotidien, administratif etc.).

En 2022, le CLLAJ.17 a accompagné 42 personnes (contre 51 personnes en 2021) par le biais de leur accès à une scolarité sur le CEPMO. Cette diminution s'explique entre autre par l'ouverture de chambres en internant au Lycée maritime de Bourcefranc.

Il y a eu davantage de médiation à réaliser avec les bailleurs (parents/ bailleurs, lycéens entre eux, lycéens/bailleurs). Certaines colocations ont été reformées en cours d'année suite au départ de certains lycéens.

L'âge des personnes accueillies :

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 16 ans. C'est un public plus jeune que le cœur de cible du CLLAJ.17. En 2022, le CLLAJ accueille 68 % de lycéens du CEPMO qui sont âgés entre 16 et 17 ans et 15 % qui ont entre 14 et 15 ans.

Origines géographiques :

En 2022, 68 % des élèves du CEPMO proviennent d'un autre département de la Charente Maritime. Le CLLAJ.17 reste vigilant face à la problématique de l'isolement car une grande partie de ce public est mineure.

Un travail en lien avec le CEPMO et son projet pédagogique

Le CLLAJ.17 travaille en lien avec le CEPMO depuis 2012. Cette collaboration s'est affinée pour aboutir à un point régulier sur les jeunes du CEPMO en logement.

Le CLLAJ.17 participe chaque année aux portes ouvertes qui permet d'apporter une première information aux familles sur leurs recherches d'hébergements sur ce territoire.

Un hébergement tourné vers la colocation

Sur l'ensemble des lycéens accompagnés par le CLLAJ.17 en 2022 dans leur recherche de logement, 58 % se sont orientés vers une solution d'hébergement en colocation. Ce choix est corrélé à des impératifs financiers et à un projet

d'habitation avec une dimension relationnelle et sociale.

Le choix du colocataire échappe bien souvent aux parents et aux jeunes, étant dicté par la disponibilité des locations au moment de la demande.

Ces colocations sont donc soudées par un projet scolaire et non par des affinités appréciées à l'avance. Les colocataires sont alors confrontés à un travail de composition qui s'ajoute à l'adaptation au nouveau cadre scolaire et à une première mise en œuvre de l'autonomie.

Un parc locatif spécifique

Le CLLAJ effectue un travail de prospection auprès des potentiels bailleurs du sud de l'île d'Oléron depuis plusieurs rentrées scolaires. Nous avons ainsi une base de données des propriétaires acceptant de louer leur logement aux lycéens. Les recherches s'orientent principalement sur de la colocation afin de diminuer le coût financier.

5 nouveaux propriétaires ont été captés pour la rentrée 2022 (2 logements en colocation sur la commune du Château d'Oléron et 3 studios situés à Saint Trojan les Bains).

Il est nécessaire aussi de prendre en compte le mode de location qui doit être compatible avec des baux « étudiant » (9/10mois) et des baux à destination de personnes mineures.

Dans l'ensemble, nous relevons moins de difficultés sur les logements individuels ainsi que sur les colocations constituées entre lycéens se connaissant depuis l'année précédente.

► Île d'Oléron - Les saisonniers

144 personnes ont contacté les services du CLLAJ pour une recherche de logement pour la saison 2022.

- 60 jeunes ont été logés grâce au CLLAJ17.
- 31 personnes ont eu un premier contact mais n'ont pas donné suite.
- 53 renseignements ont été donnés.

En 2021, 60 jeunes avaient sollicité les services du CLLAJ.17 pour trouver une solution d'hébergement durant la saison. On constate qu'en 2022 le nombre de contact a plus que doublé par rapport à l'année précédente, cette augmentation s'explique par la reprise des contrats saisonniers suite à la crise sanitaire.

Profil des jeunes

Parmi ces 144 personnes, 77 sont des femmes et 67 sont des hommes.

- 3% des jeunes sont mineurs.
- 55% des jeunes ont entre 18 et 25 ans.
- 12 % des jeunes ont entre 25 ans et 30 ans.
- 30% des personnes faisant appel au CLLAJ ont plus de 30 ans.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 18/30 ans correspondant pour la grande majorité à des personnes étudiantes.

Les personnes âgées de plus de 30 ans effectuent pour la plupart des saisons été et hiver.

Origine géographique

- 5% des jeunes saisonniers sont de l'île d'Oléron.
- 21% sont originaires du département de la Charente-Maritime.
- 19% viennent des autres départements de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- 5% des saisonniers reçus sont d'une autre région de France.

Les solutions d'hébergements trouvés :

- 16 jeunes logés en chambre
- 4 jeunes logés au camping (Mobilhome, tente...)
- 4 jeunes logés dans la famille, chez des amis
- 6 jeunes logés par les employeurs
- 14 jeunes logés sur terrain privé
- 11 jeunes logés dans le parc privé
- 5 jeunes logés au sein du CLLAJ

Cette année un partenariat a été réalisé avec des employeurs de l'île et un propriétaire du parc privé afin de trouver des solutions pour loger les saisonniers au sein d'un immeuble à Dolus. Plusieurs studios avaient été mis à disposition des employeurs avec la mise en place d'un bail mobilité géré par le CLLAJ.17.

BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

**LE LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ
DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT**



► Les dispositifs d'hébergement du CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 propose des solutions d'hébergements alternatifs au droit commun afin d'accompagner les jeunes dans l'apprentissage d'une autonomie au logement.

Plusieurs dispositifs sont proposés suivant les profils des jeunes, des solutions adaptées permettant une étape cohérente au parcours résidentiel des ces jeunes.

► Les HÉBERGEMENTS du CLLAJ.17 en Charente Maritime en 2022

Dispositifs de logements accompagnés	Nombre de logements	Nombre de jeunes logés
Intermédiation locative	29	70
Logements temporaires	19	56
Sous location	30	79
Résidence sociale FJT "Simone Veil"	28	92
Résidence sociale Jean Bart	10	22
Logements d'extrême Urgence	3	7
Logements CCAS	2	3
Logements Mineurs Non Accompagnés	2	8
TOTAL	123	337

- + 11% de captation de logements
- + 21% de jeunes hébergés et accompagnés

BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES



L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

► L'Inter Médiation Locative

Ce dispositif répond à la difficulté de nombreux jeunes à accéder au logement autonome de droit commun.

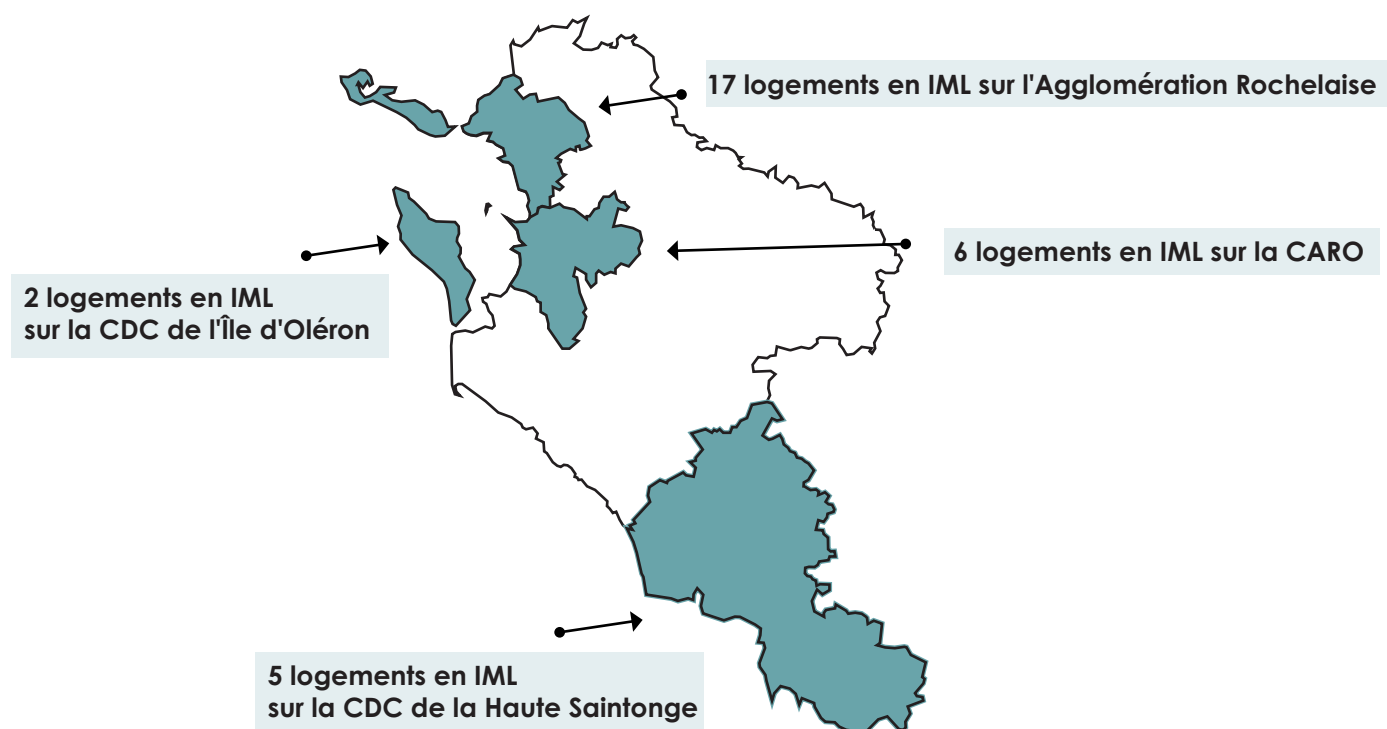
Les jeunes accueillis sont âgés de 18 à 30 ans et perçoivent des ressources suffisantes afin de les accompagner à l'accès à un logement autonome.

Ce dispositif est destiné à un public sortant d'un service bien spécifique : l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), d'un Accueil Temporaire – Service de l'Asile (AT-SA), ou des situations de jeunes en rupture sociale et familiale.

En 2022, en collaboration avec la DDTES, le CLLAJ.17 a poursuivi sa volonté d'augmenter son parc de logements (28 IML) pour répondre aux besoins des territoires.

Ce dispositif permet de créer une phase transitoire, basée sur l'apprentissage du « savoir habiter » dans un logement, à mesurer et à valider les capacités des occupants à assumer leurs obligations locatives dans l'objectif d'accéder à un logement de droit commun.

70 jeunes hébergés en InterMédiation Locative



► Répartition par sexe

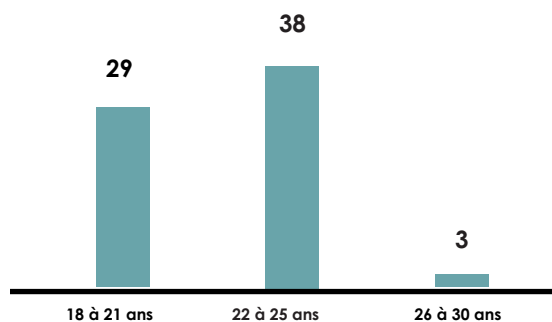


	HOMMES	FEMMES
TOTAL	41	29

● Situation familiale / Ménages

Situation familiale	Célibataire	Couple sans enfant
TOTAL	58	6
%	83%	17%

► Age des jeunes sur l'ensemble des territoires



► Prescripteurs

Prescripteurs	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS	Autres partenaires emploi	Services du département
TOTAL	10	6	11	21	8	3	11
%	14%	8%	16%	30%	12%	4%	16%

► Origine géographique



Département 17 ● → 69 Jeunes
 Région Nouvelle Aquitaine ● → 1 Jeunes

► Niveau scolaire

Niveau scolaire	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
TOTAL	23	35	6	5	-	1
%	33%	50%	9%	7%		1%

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

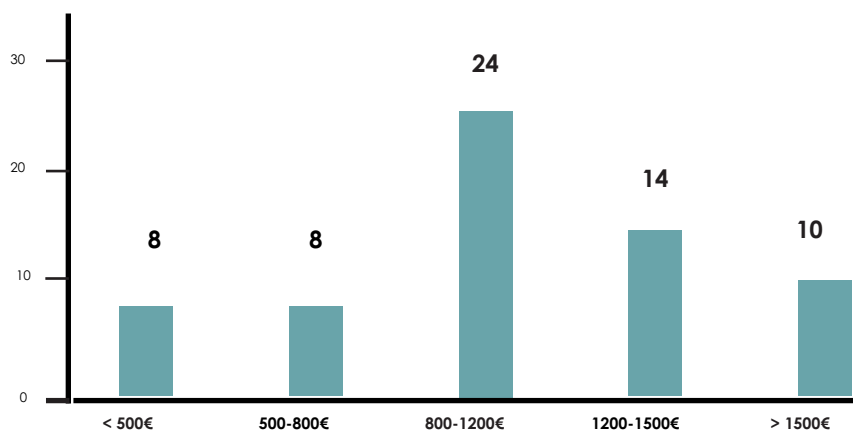
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles des jeunes	TOTAL	%
Alternance	9	13%
Emploi Précaire	15	21%
Emploi durable	16	23%
Demandeur d'emploi indemnisé	6	9%
Intérimaire	10	14%
Formation / Étude	4	6%
Garantie jeune - CEJ - Service civique	10	14%

► Ressources par ménages



► Situations logement à la demande

Situations logement à la demande	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
TOTAL	1	15	22	17	3	12
%	2%	21,5%	31%	24%	4%	17%

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	12	40%
Accès parc privé	4	13%
Retour chez les parents	4	13%
Hébergés chez des tiers	6	20%
Accès structures d'urgence	2	7%
Accès logements étudiants	1	3,5%
Changement dispositifs CLLAJ.17	1	3,5%
Nombre Total	30	100%

Moyenne d'occupation : 8,7 mois



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES



LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

► Le parc de logement temporaire (PLT)

Le dispositif Parc Locatif Temporaire sert de tremplin à l'accès au logement autonome pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont en insertion professionnelle et qui ont des ressources liées à l'emploi ou à la formation. Ces logements sont agréés pour percevoir l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La CLIJ (Commission Locale d'Insertion des Jeunes) est une instance partenariale qui examine les demandes d'hébergement.

Afin de répondre aux besoins des jeunes en matière d'hébergement, le CLLAJ.17 gère 21 logements temporaires dans lesquels les jeunes peuvent rester jusqu'à 6 mois maximum. Une participation financière mensuelle leur est demandée et ils bénéficient d'un accompagnement socio éducatif transversal.

Dans le cadre d'une convention avec le département de la Charente Maritime, 2 logements sont destinés aux jeunes Ex-Mineurs Non Accompagnés Étrangers en contrat jeune majeur.

Les finalités de ce dispositif sont :

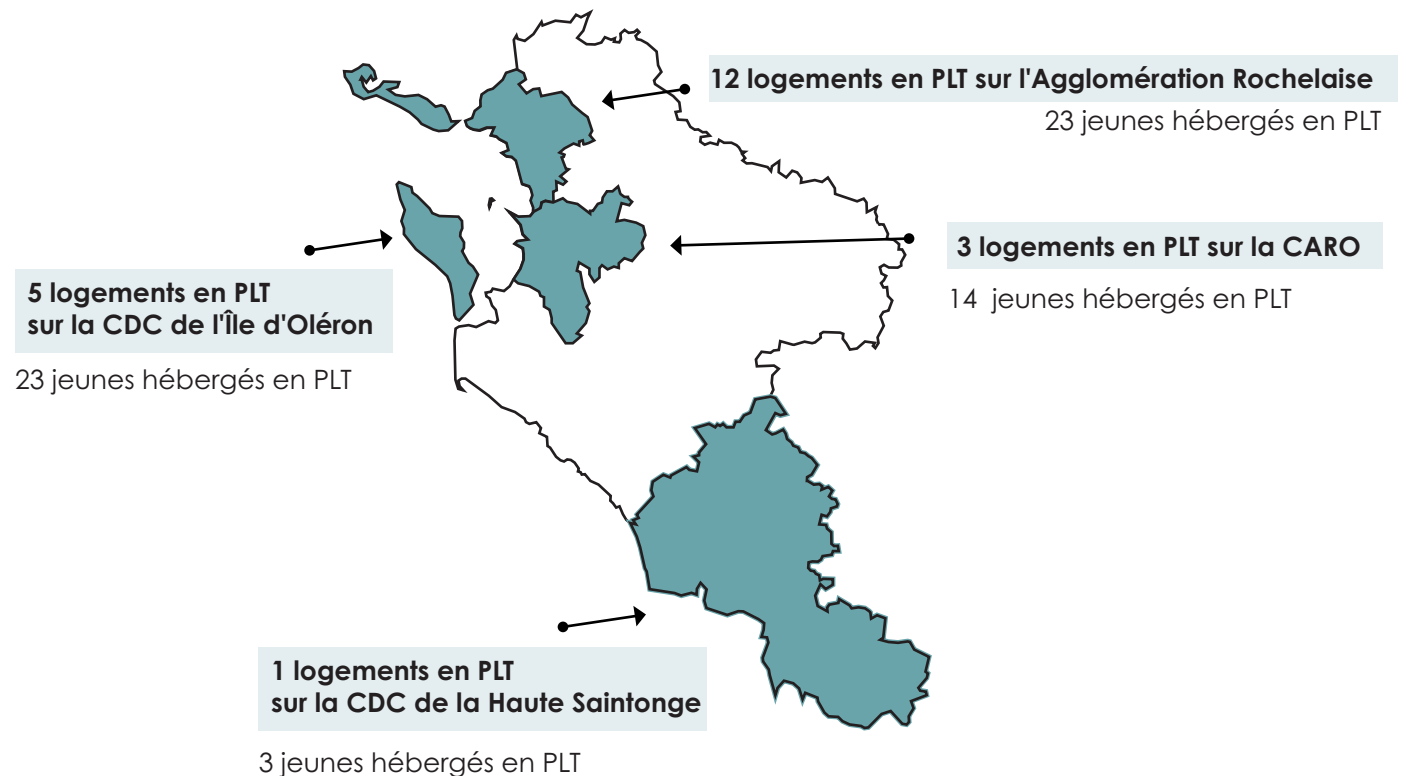
- De faciliter l'insertion des jeunes par le logement, qu'ils soient seuls, en couple, avec ou sans enfant,
- De les préparer à la gestion d'un logement autonome sur le plan matériel et économique,
- De les aider dans leurs recherches d'un logement autonome.

L'accès à ces logements est réservé à des jeunes dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Le jeune bénéficie d'un accompagnement individuel dans l'objectif d'envisager une sortie vers du logement de droit commun.

56 jeunes hébergés en logement temporaire

21 logements



► Répartition par sexe

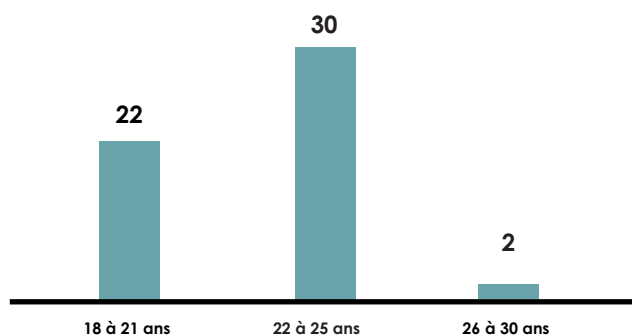


	HOMMES	FEMMES
TOTAL	35	21

● Situation familiale / Ménages

Situation familiale	Célibataire	Couple sans enfant
TOTAL	44	6
Pourcentage %	79%	21%

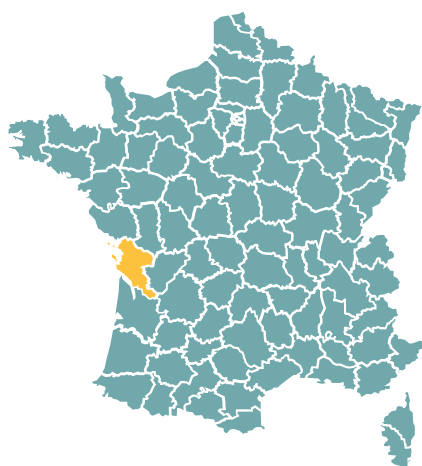
► Age des jeunes PLT sur l'ensemble des territoires



► Prescripteurs

TERRITOIRES	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Autres partenaires emploi	Services du département
TOTAL	17	5	7	16	4	5	2
%	30%	9%	12,5%	28,5%	7%	9%	4%

► Origine géographique



Département 17	→	51 Jeunes
Région Nouvelle Aquitaine	→	1 Jeunes
Autres régions de France	→	4 Jeunes

► Niveau scolaire

Niveau scolaire	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
TOTAL	8	28	12	6	1	1
%	14%	50%	21%	11%	2%	2%

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

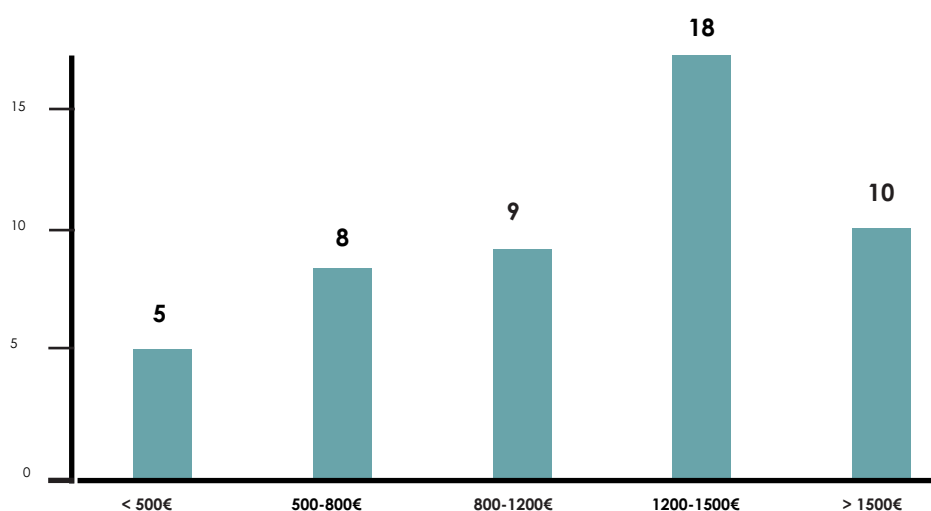
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles	TOTAL	%
Alternance	11	20%
Emploi Précaire	19	34%
Emploi durable	13	23%
Demandeur d'emploi indemnisé	3	5%
Intérimaire	4	7%
Formation / Étude	2	4%
Garantie jeune - CEJ - Service civique	4	7%

► Ressources par ménages



44% des ménages perçoivent des ressources inférieure à 1200€

► Situations logement à la demande

Situations logement à la demande	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
TOTAL	1	7	20	12	4	12
%	2%	13%	36%	21%	7%	21%

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	12	37%
Accès parc privé	8	24%
Retour chez les parents	4	12%
Accès résidence sociale	2	6%
Accès structures d'urgence	1	3%
Changement dispositifs CLLAJ.17	6	18%
Nombre Total	33	100%

* 1 décès

Moyenne d'occupation : 8,9 mois

67% des jeunes sortant du dispositif accèdent à une solution de logement durable.



► L'hébergement de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le CLLAJ.17 collabore étroitement avec le département de la Charente Maritime sur la problématique des jeunes Mineurs Non Accompagnés.

Deux logements de type 3 permettent l'hébergement de jeunes en colocation sur La Rochelle. Il s'agit de jeunes sortant de structures d'accueil ayant signé un contrat jeune majeur.

L'objectif est d'accompagner ces jeunes dans l'élaboration d'un projet logement cohérent et durable.

En 2022, le CLLAJ.17 a accompagné **8 jeunes** dans ce cadre.

Profil jeunes MNA	TOTAL
Hommes célibataires sans enfant	8
Âgés entre 18 et 21 ans	8
Niveau scolaire Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)	8
Apprentissage	8
Rémunération entre 800 et 1200€	8

● Origine /Pays

AFGHANISTAN ● → 1 Jeunes

GUINÉE ● → 6 Jeunes

CAMEROUN ● → 1 Jeunes

► Réponses apportées

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	4	80%
Accès sous location CLLAJ.17	1	20%
Nombre Total	5	100%

Moyenne d'occupation : 8,7 mois

Concernant la prise en charge des jeunes majeurs, nous observons une grande homogénéité des profils, même sexe, même groupe d'âge, même formation d'apprentissage et même prescripteur.

Notre accompagnement socio-éducatif de ce public est très spécifique. En effet, les jeunes pris en charge ont un parcours souvent très complexe et traumatique qui se traduit par des difficultés dans leur projet de vie (souffrance psychologique, incompréhension des démarches administratives, ...).

Ce sont des jeunes particulièrement isolés malgré une bonne insertion globale sur le territoire depuis leur arrivée en France. L'accompagnement est donc par conséquent renforcé et soutenu.

Pourtant, ce public cumule en parallèle plus de difficultés d'accès au logement autonome que les autres jeunes accompagnés. Leurs ressources sont plus faibles avec leur statut d'apprenti et subissent davantage de discrimination que toute autre personne.

Cette année, nous avons pu renforcer notre partenariat avec les bailleurs publics, sensible à ce public pour favoriser leur relogement.

► Dispositif jeunes CCAS

Dans le cadre d'une convention partenariale, le CLLAJ.17 de La Rochelle assure l'accompagnement social de jeunes (18 – 25 ans) hébergés dans deux logements du dispositif jeunes CCAS.

Les deux logements sont meublés et situés :

- 270 avenue Carnot, Apt n°1, 17 000 La Rochelle. Il s'agit d'un grand studio meublé dont le CCAS est locataire principal. Le CCAS assure la gestion locative de cet appartement.
- 6 rue Pernelle, 17 000 La Rochelle. Il s'agit d'un T1 meublé dont le CLLAJ.17 est locataire principal. Le CLLAJ.17 assure la gestion locative de ce logement.

L'objectif de cet hébergement est de permettre à des jeunes en situation de précarité d'avoir un hébergement pour quelques mois afin de stabiliser leur situation et d'envisager une solution de sortie adaptée.

Les demandes de candidatures sont étudiées par le CCAS de La Rochelle. Les situations des jeunes sont discutées en CLIJ (Commission Locale d'Insertion des Jeunes). Le jeune rencontre les référents du dispositif jeunes CCAS et un référent du CLLAJ.17. Ce moment permet d'infirmier ou de confirmer une entrée dans un appartement, d'expliquer le cadre de l'accompagnement et le rôle de chaque structure avant toute entrée en logement.

L'accompagnement social effectué par le CLLAJ.17 a pour objectif de trouver une solution de logement ou d'hébergement adaptée à la situation du ou des jeunes bénéficiant du dispositif.

Un accompagnement global est proposé :

- Accompagnement dans les démarches administratives :
- Actualisation de la situation du jeune (Centre des impôts, Santé ...) et ouverture des droits,
- Inscription et/ou actualisation des demandes dans le parc public.
- Accompagnement dans la gestion financière : Travail sur le budget lié au logement et anticipation d'un futur budget.
- Lien avec les référents du dispositif jeune, des partenaires sociaux et avec ceux de l'insertion professionnelle.
- Accompagnement à l'accès au logement autonome (Financement, ouverture des droits, etc...).

Cet accompagnement est indispensable pour permettre aux jeunes de rester dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle. De plus, il permet un apprentissage à l'autonomie indispensable pour accéder au logement de droit commun.

► En quelques chiffres :

● Profil des jeunes



Hommes célibataires sans enfant	4
---------------------------------	---

19 ans	1
20 ans	1
23 ans	2

EMPLOI	RESSOURCES
CDI	1500€/MOIS
CDD	1300€/mois
intérimaire	723€/mois
Contrat d'apprentissage	740€/mois

● Situations logement à la demande

Accueil de nuit	Fin d'hébergement Don Bosco	Fin d'hébergement ARHPEJ	Fin d'hébergement Hôtel Les platanes
1	1	1	1

● Durée hébergement et situation des jeunes

270 Avenue Carnot :

Période d'hébergement du DU 30/03/2021 au 04/05/2022 soit 13 mois.

C'est un jeune qui était hébergé à l'accueil de nuit et orienté par l'accueil de jour. Il était alors en CDI dans un entreprise du bâtiment. Au cours de son hébergement, il s'est confronté à un licenciement ce qui a compliqué l'accès à un logement autonome de droit commun.

Un travail de partenariat avec la mission locale a eu comme objectif la remobilisation de monsieur vers un accès à l'emploi. L'objectif premier pour le jeune a été l'obtention de son permis de conduire qu'il a mené à bien.

Ce jeune d'origine du Cameroun, était dans l'incompréhension de l'organisation de notre système, ce qui a nécessité beaucoup de rendez-vous et parfois des recadrages avec la direction du CLLAJ.17.

Des rendez-vous tripartites, du lien avec les partenaires (CCAS et mission locale) pour une bonne coordination des actions liées aux aides financières demandées par le jeune.

Ce jeune a accédé à un logement temporaire du CLLAJ.17 afin de poursuivre l'accompagnement de monsieur.

270 Avenue Carnot :

Période d'hébergement du 10 juin 2022 et toujours en cours au 31/12/2022.

Monsieur était au préalable hébergé par l'ARHPEJ mais il ne pouvait rester dans ce logement car il n'avait plus le statut d'étudiant.

Une entrée en logement CCAS s'est effectué juste avant la fin de son préavis de sortie à l'ARHPEJ.

L'accompagnement a été renforcé avec Monsieur sur l'entretien du logement, nécessitant des visites très régulièrement, des nombreux échanges afin qu'il reste acteur de son changement avec une adaptation au rythme de Monsieur pour éviter de le mettre en échec.

Très vite, le jeune a été orienté pour un montage de dossier MDPH avec le service du CCAS face à la problématique santé du jeune. Le diagnostic de la situation déclinera vers une RQTH et un suivi par un psychiatre. Ce jeune sera régulièrement en arrêt maladie, pris entre son investissement professionnel et ses limites personnelles.

Sa situation professionnelle connaît une bonne évolution passant en quelques mois d'un CDD vers un CDI, et en adéquation avec la problématique santé temps plein vers mi-temps thérapeutique. Une collaboration étroite avec différents services du CCAS ont permis d'apporter des réponses à sa problématique santé.

Le projet logement s'oriente vers de l'accès à un logement autonome de droit commun avec les offices public.

9 rue Mariette / 6 rue Pernelle (changement de logement 03/03/2022) :

Période d'hébergement du 02/12/2021 au 06/12/2022 soit 12 mois.

Ce jeune avant l'entrée dans ce dispositif avait déjà été accompagné par l'association Don Bosco.

Ce jeune a très vite adhéré à l'accompagnement administratif, budgétaire et lié à l'entretien du logement. Il s'est saisi des conseils afin de faire évoluer sa situation, et faire des choix.

Pour son projet logement, il était positionné sur une commission logement prévue en septembre 2022, qui a été repoussée à plusieurs reprises pour une date en février 2023, entraînant une réorientation vers un logement du dispositif CLLAJ.17 lui permettant ainsi de poursuivre sa formation d'apprentissage et éviter un engorgement du dispositif du CCAS. Il a obtenu son diplôme CAP carrosserie, lui permettant de poursuivre sur une 3ème année complémentaire, en gardant le même employeur.

6 rue Pernelle :

Période d'hébergement du 21/12/2022.

Monsieur, originaire d'Afghanistan, a connu un parcours d'hébergement compliqué avec une prise en charge sur l'hôtel les platanes afin qu'il puisse poursuivre son insertion professionnelle.

Ce jeune montre son enthousiasme face à l'hébergement proposé. Cet accès lui permet de dormir sereinement, de maintenir son emploi, de stabiliser ses repères. Il adhère à l'accompagnement, est demandeur pour comprendre et faire évoluer sa situation.

Son parcours très favorable en quelques mois va lui permettre d'accéder à un logement du CLLAJ.17 courant 2023.

CONCLUSION :

Les situations ont été très hétérogènes, tant sur les problématiques des jeunes, l'insertion professionnelle, que sur l'adhésion à l'accompagnement.

Néanmoins, pour tous les jeunes ce dispositif est une étape dans leur parcours logement, une stabilité pour quelques mois, leur permettant de poursuivre leurs démarches personnelles et professionnelles, et de gagner en autonomie tout en s'appuyant sur une diversité de professionnels.

Cet accompagnement renforcé permet de travailler sur la méconnaissance des jeunes des droits des locataires (assurance habitation, dépôt garantie), des droits personnels (prime activité, mutuelle, APL) et des missions des structures administratives (CAF, CPAM, Pôle Emploi...)

Un partenariat efficient avec le CCAS :

- Rencontres tripartites avec le dispositif jeune CCAS dans le cadre de renouvellement des contrats d'hébergement (tous les 3 mois).
- Des rencontres avec le service et les jeunes ont permis une bonne coordination des actions en faveur des situations.

Accompagnement en lien avec d'autres partenaires :

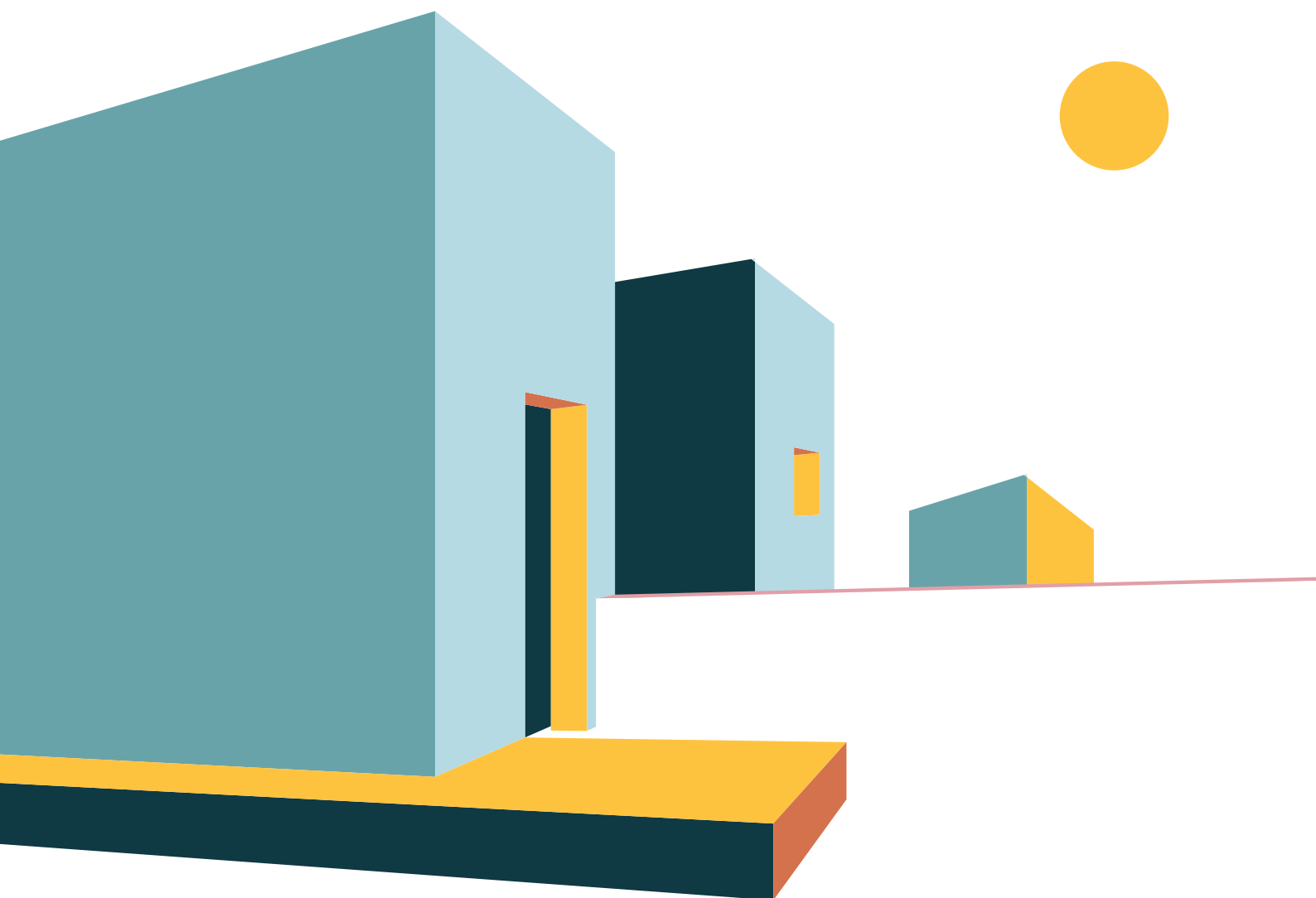
- Mission Locale pour l'insertion professionnelle, remobilisation des jeunes sur l'emploi.
- Service MDPH du CCAS face à la problématique santé d'un jeune.

Participation aux ateliers collectifs de 2 jeunes (thème : budget, entretien logement).

BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

SOUS LOCATION



► Sous location du CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 gère 30 logements en sous-location sur le département de la Charente Maritime.

13 logements sont subventionnés dans le cadre d'une convention avec le conseil départemental pour exercer une médiation locative en faveur d'un public défavorisé (cadre du PDALHPD).

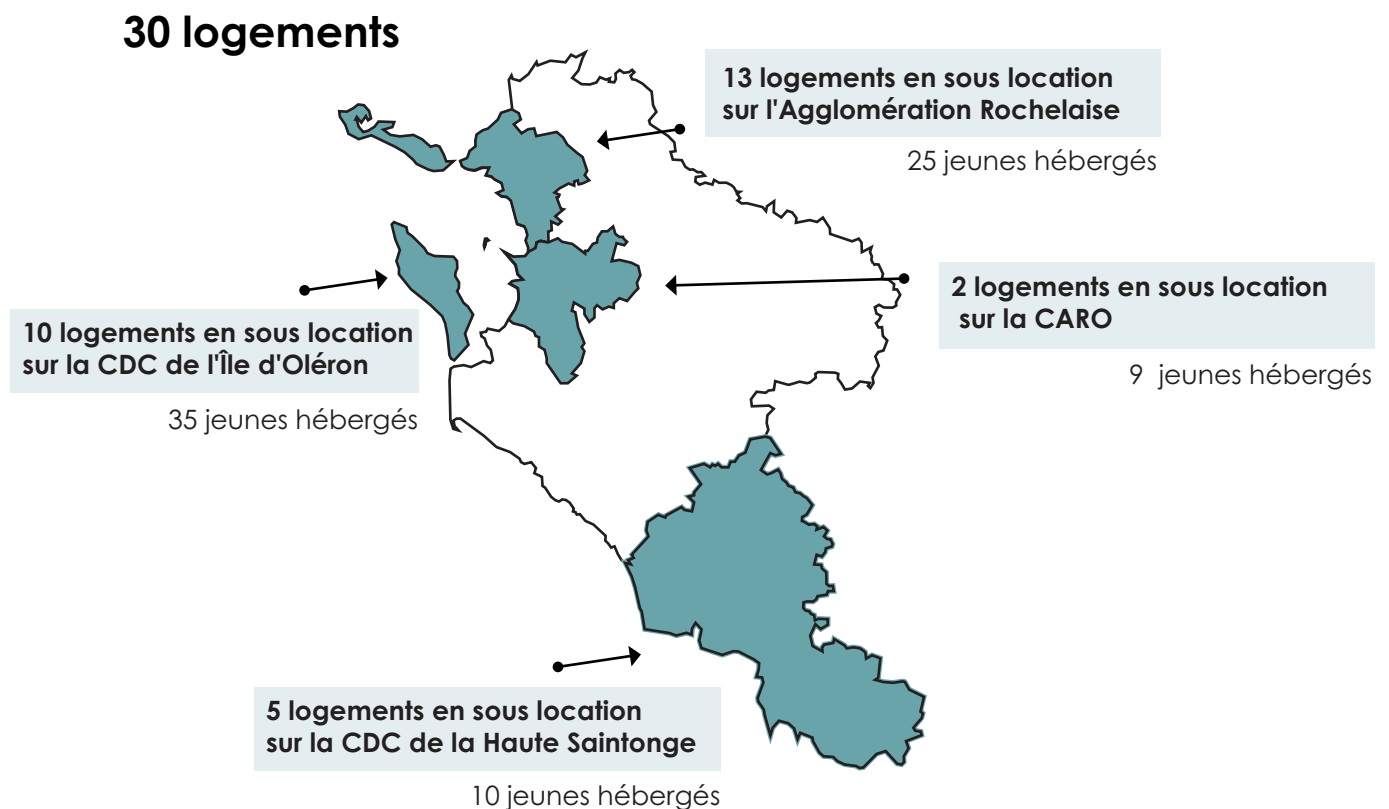
Les jeunes accueillis dans le cadre de la sous location/bail glissant doivent être âgés de 16 à 30 ans et percevoir des ressources suffisantes pour l'accès à un logement autonome. Les demandes de logement en sous-location/bail glissant sont étudiées en interne par les équipes de professionnels du CLLAJ.17.

La durée du contrat de sous-location est de 6 mois renouvelable 2 fois. Pendant cette période, plusieurs thèmes seront abordés et travaillés : les droits et obligations du locataire, la gestion du budget, la situation administrative, l'entretien du logement, l'emploi/la formation, la santé... Un travail en lien avec les partenaires est indispensable afin de répondre à l'ensemble des problématiques du jeune.

Ce type de dispositif s'inscrit dans le parcours résidentiel du jeune afin de lever les principaux freins à l'accès d'un logement de droit commun.

79 jeunes hébergés en logement temporaire

→ + 24 % de jeunes logés par rapport à 2021



► Répartition par sexe

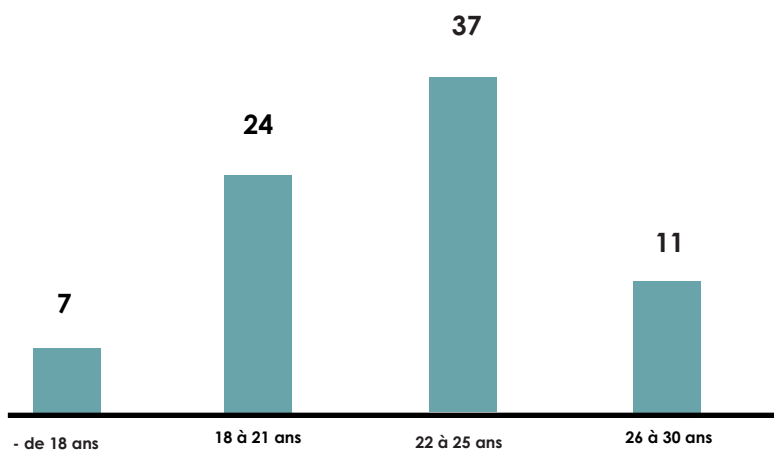


	HOMMES	FEMMES
TOTAL	57	22

● Situation familiale / Ménages

Situation familiale	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
TOTAL	51	2	9	4
Pourcentage %	64%	3%	23%	10%

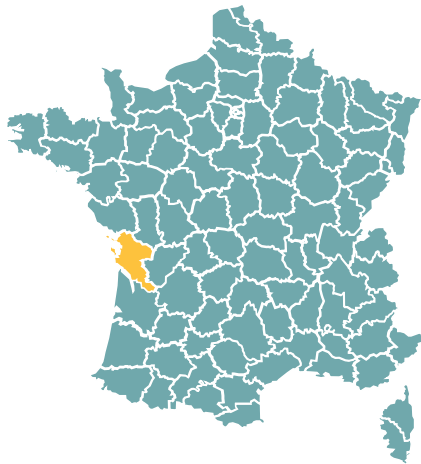
► Age des jeunes Sous location sur l'ensemble des territoires



► Prescripteurs

Prescripteurs	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Autres partenaires emploi / Formation	Services du département
TOTAL	30	3	3	16	3	15	9
%	38%	4%	4%	20%	4%	19%	11%

► Origine géographique



Département 17	● →	61 Jeunes
Région Nouvelle Aquitaine	● →	6 Jeunes
Autres régions de France	● →	12 Jeunes

► Niveau scolaire

Niveau scolaire	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
TOTAL	12	39	15	5	5	3
%	15%	50%	19%	6%	6%	4%

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

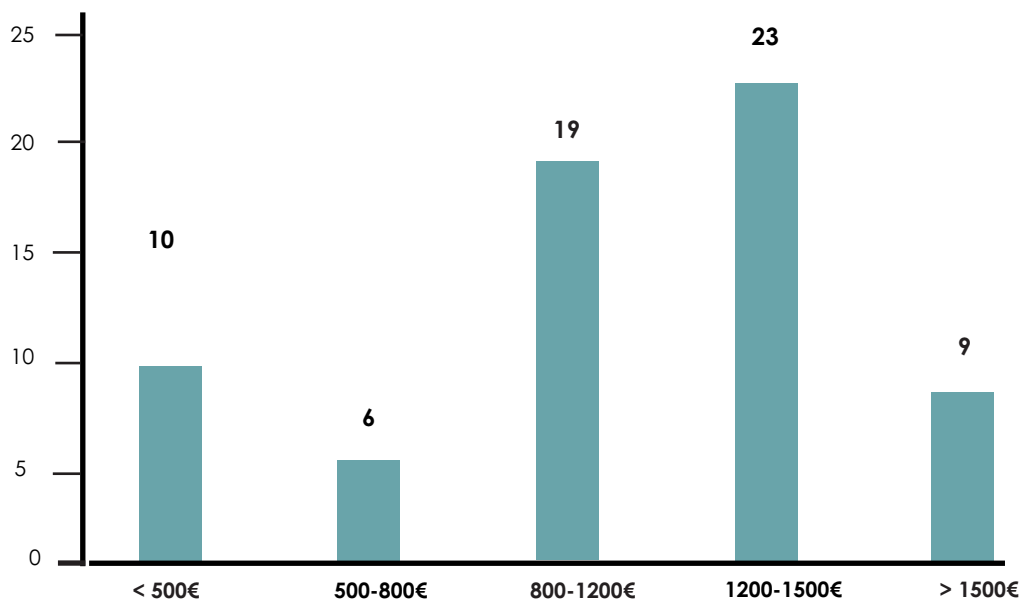
Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles	TOTAL	%
Alternance	13	16%
Emploi Précaire	19	24%
Emploi durable	20	25%
Demandeur d'emploi indemnisé	3	4%
Demandeur d'emploi Non indemnisé	6	8%
Intérimaire	3	4%
Formation / Étude	12	15%
Garantie jeune - CEJ - Service civique	3	4%

► Ressources par ménages



► Situations logement à la demande

Situations logement	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
TOTAL	4	1	43	5	13	13
%	5	2%	55%	6%	16%	16%

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	11	32%
Accès parc privé	7	21%
Retour chez les parents	9	26%
Hébergement chez des tiers/famille	2	6%
Accès résidence sociale	1	3%
Accès structures d'urgence	1	3%
Changement dispositifs CLLAJ.17	3	9%
Nombre Total	34	100%

Moyenne d'occupation : 7,8 mois

56% des jeunes sortant du dispositif accèdent à une solution de logement durable. 26% des jeunes retournent vivre chez leurs parents, ce chiffre est entièrement lié à des situations de jeunes sur l'île d'Oléron, soit des lycéens du CEPMO ou des jeunes en fin de saison estivale.



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

RÉSIDENCE SOCIALE JEAN BART



► Résidence sociale "JEAN BART "

Le CLLAJ.17 gère 10 logements au sein de la résidence sociale JEAN BART.
Elle est constituée de 6 logements de type 3 et 4 logements de type 2

Nous avons hébergé 22 jeunes (19 ménages) en 2022.

↪ **+ 37,5 % de jeunes logés par rapport à 2021**

► Répartition par sexe



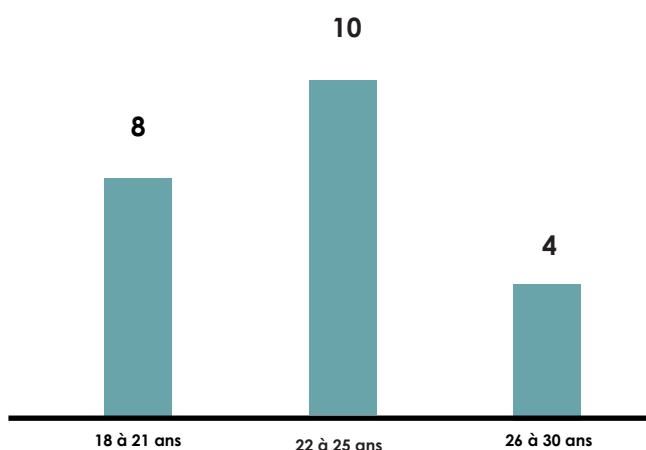
	HOMMES	FEMMES
TOTAL	9	13

● Situation familiale / Ménages

Situation familiale	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
TOTAL	6	10	2	1
Pourcentage %	32%	53%	10%	5%

En 2022, le CLLAJ.17 a travaillé sur la mixité du public hébergé sur la résidence sociale "Jean Bart". On note que les familles monoparentales correspondent à la moitié de notre public accueilli (61% en 2021). C'est notamment une réponse de logement alternatif qui correspond à ces situations de jeunes mères isolées.

► Age des jeunes



► Prescripteurs

Prescripteurs	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Services du département
TOTAL	5	3	2	4	3	5
%	23%	13%	9%	18%	14%	23%

► Origine géographique



● LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	■ 14
Quartier Mireuil	■ 6
Quartier Villeneuve les salines	■ 1
Département 17	■ 1

► Niveau scolaire

Niveau scolaire	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
TOTAL	2	13	6	1
%	9%	59%	28%	4%

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

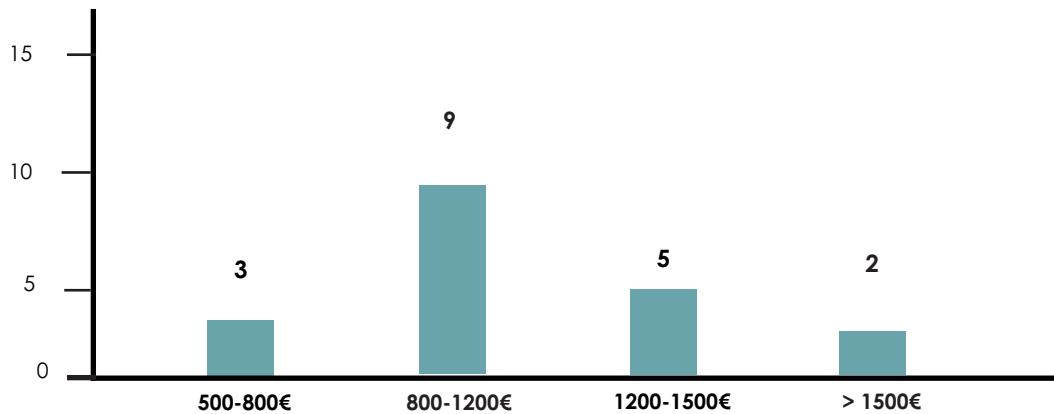
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles	TOTAL	%
Alternance	2	9
Emploi Précaire	3	13,5%
Emploi durable	6	28%
Demandeur d'emploi indemnisé	4	18%
Demandeur d'emploi Non indemnisé	2	9%
Intérimaire	3	13,5%
Formation / Étude	2	9%

En 2022, 64% des jeunes sont en emploi contre 37,5% en 2021, ce qui confirme la volonté du CLLAJ.17 a accompagné ce public en lien avec les partenaires de l'emploi.

► Ressources par ménages



► Situations logement à la demande

Situations logement	Logement CLLAJ.17	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
TOTAL	3	3	6	4	3	3
%	13,5	13,5%	27%	19%	13,5%	13,5%

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	9	90%
Expulsion	1	10%
Nombre Total	10	100%

Moyenne d'occupation : 18 mois

En 2022, la totalité des jeunes de la résidence sociale "Jean Bart" ont accédé au logement autonome dans le parc locatif public, ce qui montre bien la difficulté de ces familles à accéder au parc locatif privé.



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

RÉSIDENTENCE FJT «SIMONE VEIL»



► Foyer de jeunes travailleurs - FJT Simone VEIL de JONZAC -

La résidence sociale FJT "Simone VEIL" a ouvert ses portes au 1er septembre 2018 sur la commune de Jonzac.

Elle est destinée à des jeunes de 16 à 30 ans, célibataires, en couple, avec ou sans enfants. Pour se faire, elle est composée de 28 logements (soit 43 places) répartis de la manière suivante :

- 4 T1 (soit 1 pièce principale inférieure à 20 m² avec un coin kitchenette)
- 13 T1bis (soit 1 pièce principale supérieur à 20m² avec un coin kitchenette)
- 7 T2 (soit 2 pièces principales avec cuisine séparées, entre 46 et 60m²)
- 4 T3 (soit 3 pièces principales avec 1 cuisine séparée, entre 60 et 74 m²)
- 1 salle d'animation avec un coin cuisine collective et 1 bureau pour l'équipe éducative.

L'une des spécificités de la Résidence Simone Veil est d'accueillir une partie des jeunes effectuant leur formation scolaire au campus des métiers de Saint Germain de Lusignan, grâce à quatre logements pouvant accueillir chacun 2 colocataires par semaine.

92 jeunes hébergés

28 logements

**+ 31% de jeunes rencontrés
pour un accès au FJT en 2022**

► Répartition par sexe

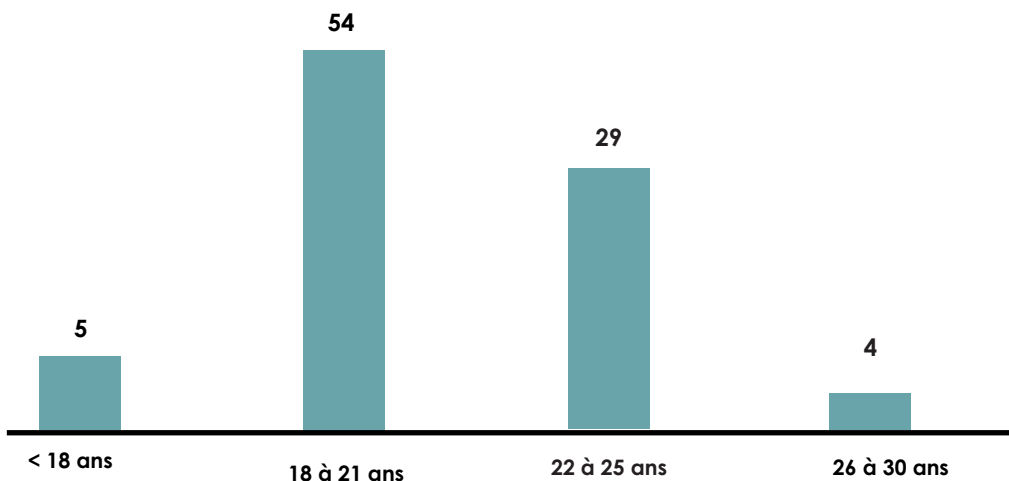


HOMMES	FEMMES
71	21

● Situation familiale / Ménages

Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
82	1	3	1

► Age des jeunes AIOA par territoire CLLAJ.17



77% des personnes logés au sein du FJT en 2022 sont des hommes et 23%, des femmes.

La majorité des jeunes accueillis en 2022 avait entre 18 et 21 ans (environ 59%).

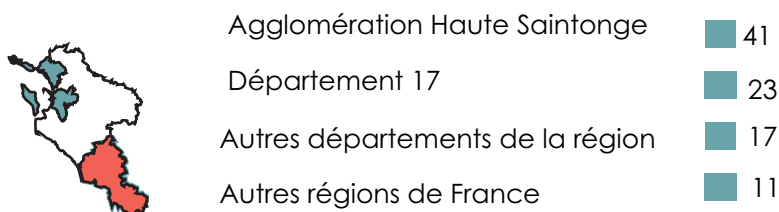
Il est à noter que le pourcentage des jeunes dans cette classe d'âge a diminué sur cette année au profit des 22/25 ans.

► Prescripteurs

AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	Organisme de formation	Services du département
27	1	6	26	34	5

Il est à noter, que 37% des jeunes logés au sein du FJT cette année ont été orientés par le Campus des Métiers de Saint Germain de Lusignan, 28% par la Mission Locale de Haute-Saintonge et 22% par l'AIO CLLAJ. Le centre de formation des apprentis nous orientent, chaque année, de plus en plus de jeunes, faute de places en internat au sein de leur structure.

► Origine géographique



Environ 44% des jeunes logés au FJT en 2022 étaient originaires de la Haute-Saintonge, 25% du reste du département, 18% du reste de la région et 12% du reste de la France.

Ces proportions sont similaires à celles de l'année passée.

Les jeunes issus du reste du département, du reste de la région et du reste de la France sont essentiellement des jeunes fréquentant le Campus des Métiers de Saint Germain de Lusignan et ayant besoin d'une solution d'hébergement pour leurs périodes scolaires (une voire deux semaines par mois).

► Niveau scolaire

Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
16	35	33	5	1	2

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

38% des jeunes logés ont validé un niveau scolaire correspondant à un niveau CAP ou BEP et 36% à un niveau BAC.

On observe une légère augmentation du niveau scolaire des jeunes logés au FJT. Ceci est à mettre en lien avec le nombre de jeunes du Campus des Métiers de Saint Germain de Lusignan logé au sein du FJT.

► Situations professionnelles des jeunes

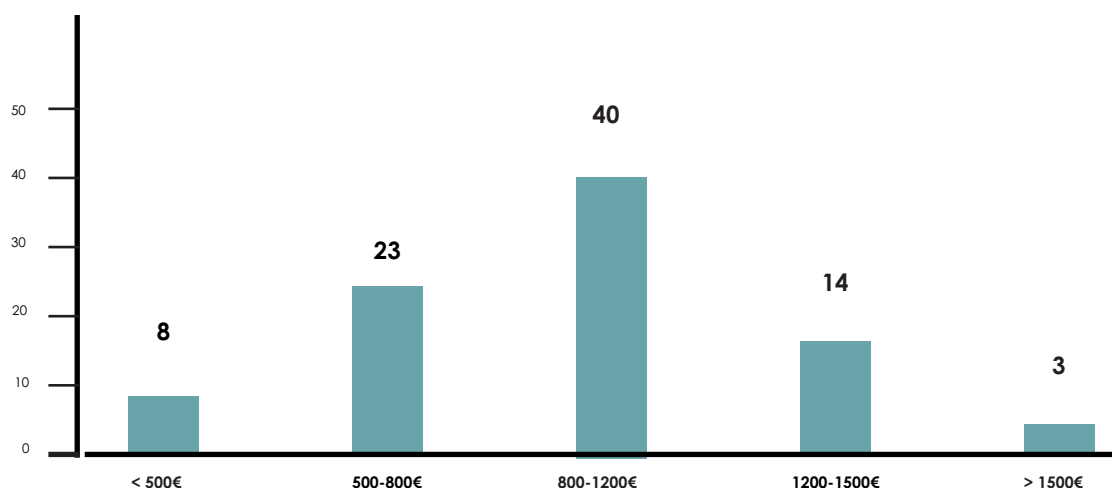
Alternance	50
Emploi Précaire	13
Emploi durable	10
Demandeur d'emploi indemnisé	9
Demandeur d'emploi Non indemnisé	2
Etudiante	1
Garantie jeune - CEJ - Service civique	9

Il est à noter, que 79% des jeunes logés au FJT, ont une situation d'emploi au moment de la demande et 91% sont considérés en insertion professionnelle.

Nous accueillons 54% des jeunes en apprentissage et seulement 1% d'étudiants.

Le FJT est ainsi considéré comme un véritable tremplin dans la prise d'autonomie des jeunes (accès à des logements temporaires de bonnes qualités à des prix attractifs, soutenu par un accompagnement social complet).

► Ressources par ménages



77% des jeunes logés perçoivent des ressources inférieures à 1200 euros/ mois.

La tranche des ressources la plus représentée est « 800/1200 euros », avec 43 % des jeunes percevant ces revenus.

Le FJT leur permet alors de trouver une solution de logement accessible sur un territoire en manque de petits logements en bon état et à loyer abordable (petits logements essentiellement tournés vers le meublé de tourisme et peu de petits logements dans le parc social).

► Situations logement à la demande

Famille d'accueil	Hébergement Famille	Hébergement parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
14	29	19	9	9	12

77% des jeunes étaient hébergés au moment de la demande, dont 21 % chez leurs parents.

Il est également important de noter que 19% des jeunes étaient en logement au moment de la demande. Ces derniers viennent alors pour se rapprocher de leur emploi ou formation ou pour trouver des solutions de relogement plus en adéquation avec leurs besoins et leurs revenus.

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

44 sorties de jeunes du FJT Simone Veil du CLLAJ.17 :

- 19 Accès au parc privé
- 1 accès au parc public
- 15 retours chez les parents - CFA
- 1 Retour famille d'accueil
- 1 retour dans la famille
- 2 retours parents hors CFA
- 2 changements de logement au sein du FJT pour mise en couple
- 2 hébergements chez un tiers
- 1 hébergement en structure temporaire

Moyenne d'occupation : 10,3 mois

45% des jeunes qui sont sorties du FJT ont accédé à un logement, dont 95 % d'entre eux vers un accès à un logement dans le parc privé. Le FJT trouve alors tout son sens en intervenant comme un véritable tremplin vers l'autonomie. Nous travaillons avec une véritable logique de parcours pour aider les jeunes dans leur prise d'autonomie progressive. Les logements temporaires ainsi proposés leurs permettent de stabiliser leurs situations professionnelles et/ou financières avant de pouvoir travailler sur un accès à un logement de droits communs dans de bonnes conditions.

Un nombre important de jeunes vient également au FJT pour effectuer leur scolarité (jeunes du Campus des Métiers). La solution de sortie est alors un retour à la situation initiale soit un retour chez les parents, dans la majorité des cas. 38% des jeunes logés au FJT, cette année, sont donc retournés chez leurs parents ou hébergés par des tiers, structure ou famille d'accueil.

On constate que quelques jeunes n'étaient pas prêts à accéder à un logement de droit commun à la sortie du FJT. C'est alors une situation d'hébergement familiale, amicale ou en structure (CHRS) qui est recherchée afin de ne pas les laisser sans solution. Cela a été le cas pour 11% d'entre eux.

Cette recherche de solution alternative à un accès, permet d'éviter la prise d'un logement, qui pourrait, dans la grande majorité des cas, mettre en difficulté le jeune mais également le bailleur. En effet, lorsqu'un accès ne peut pas être sécurisé car l'autonomie du jeune n'est pas suffisante, il est préférable de se tourner vers des solutions intermédiaires, dans l'attente que le jeune soit prêt et que sa situation soit stabilisée.

On note également deux changements de logement au sein du FJT suite à une mise en couple.



► L'animation socio-éducative

Le FJT constitue une étape du parcours locatif des jeunes. La résidence est alors pensée comme un véritable outil d'insertion sociale, dont l'objectif principal, est d'aider le jeune à devenir plus autonome.

Cette dernière a également pour mission de préparer les jeunes au « vivre ensemble ». Pour se faire et afin de lutter contre l'isolement, l'équipe en place se doit de proposer des actions collectives.

En effet, à leur entrée au FJT, les jeunes résidents arrivent de milieux différents. Certains ne sont jamais sortis de la région, du département et parfois même du territoire de la Haute-Saintonge. A l'inverse, d'autres jeunes viennent de différentes régions de France ou de pays étrangers. Certains ne connaissent que le milieu rural et ses caractéristiques. D'autres arrivent de villes plus conséquentes et se voient désorientés dans leur nouveau lieu de vie.

Une partie des résidents a des parcours de vie marquants. Certains ont été confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et ont vécu dans des familles d'accueil, d'autres en foyer. Certains ont été dans l'obligation de bénéficier de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ou ont vécu l'expérience de la rue. Tous ces profils de jeunes vont alors devoir apprendre à se côtoyer et à vivre ensemble.

Ainsi, il arrive que nous soyons confrontés à des bagages de préjugés et d'idées reçues. C'est là, que la vie en collectivité et les animations collectives prennent tout leur sens. Il faut alors sensibiliser, écouter, débattre, informer sans tabou afin d'avancer et de déconstruire les appréhensions et la crainte de l'autre.

Nous pouvons proposer deux types d'animations au sein du FJT : celles dites occupationnelles (sorties extérieures, repas partagés, activités artistiques,) dont l'objectif principal est de créer du lien entre les jeunes résidents.

Et celles dites « éducatives » dont le but est de préparer le jeune à son autonomie.

Notre mission est alors de leur donner des outils nécessaires à la gestion de la vie quotidienne tels que, les économies d'énergies, créer ses propres produits ménagers économiques et écologiques, comment rechercher un logement, gérer son budget, connaître ses droits et devoirs, ou encore comment effectuer une déclaration de revenus....

Un programme d'animation est élaboré en amont et le contenu y est travaillé avec les jeunes. Ceci afin d'adapter nos interventions au plus près de leurs besoins.

Cette année 2022, avait pour objectif de maintenir un roulement régulier dans notre programme d'animation, alliant ces deux types d'animation. Également, un autre axe important qui a été travaillé avec les jeunes a été d'amener les jeunes vers des thématiques moins attractives et plus éducatives.

LE CONSEIL DES RÉSIDENTS

Le Conseil des Résidents, aussi appelé Conseil de la Vie Sociale, est un espace de débats, d'échanges de pensées et d'apprentissage de la démocratie. Il témoigne d'une réelle vie en collectivité. Il est composé des Résidents et est animé par l'animatrice. Il a lieu environ tous les 3 mois.

Le conseil des résidents est également pensé comme un espace d'échanges sur le fonctionnement de la Résidence, d'initiatives, d'informations et de recueil des besoins des jeunes.

Un des objectifs du Conseil est d'amener les jeunes à proposer des projets qu'ils pourraient ensuite porter de façon autonome et/ou collective. Le but est que les jeunes se saisissent peu à peu de cet espace de parole pour personnaliser et adapter la Résidence à leurs modes de vie.

Dans cette même dynamique et suite à la fin du mandat d'un an des représentants des résidents, une nouvelle campagne électorale aura lieu début 2023, afin d'élire deux nouveaux délégués.

Cette année, se sont 6 conseils des résidents qui ont eu lieu au sein du FJT afin de travailler notamment autour de la réglementation intérieure de la Résidence, de l'utilisation de la blanchisserie et du local vélo. Mais également afin de faire le point sur les besoins et envies des jeunes en matière de projets de faire évoluer la résidence, pour que les jeunes continuent à s'y sentir bien.

LES REPAS COLLECTIFS

Dans une volonté de développer ou de maintenir une dynamique et une cohésion de groupe, des repas collectifs/partagés sont proposés régulièrement. Ainsi, nous organisons des repas pour les nouveaux arrivants, des repas découvertes (repas asiatiques, objectif zéro déchet, du terroir, de saison, etc..), des repas où chaque résident partage une de ses recettes.

Ainsi, nous travaillons à l'élaboration des menus, la préparation des plats (cours comprises) et la découverte de nouvelles recettes.

Les repas sont toujours des moments conviviaux qui incitent à la communication.

Cette année ce sont 6 repas collectifs qui ont été proposés au sein de la Résidence.



LES TEMPS DE MÉDIATION

Parfois, il est nécessaire de mettre en place des temps de médiations, en parallèle des conseils de résidents. Ces derniers sont plus informels et peuvent être réalisés plus rapidement. Nous pouvons avoir besoin d'organiser ces espaces d'échanges afin de réorganiser la résidence, d'apaiser des tensions, de dédramatiser des situations, de répondre à des questions ou de prendre note des demandes et besoins des résidents.

Par exemple, nous avons maintenu, cette année, le « Chocolaté'change ». C'est autour d'une boisson chaude, dans une ambiance bienveillante, que l'équipe socio-éducative a pu aborder des sujets divers avec les jeunes et échanger sur les besoins de ces derniers.

DES ACTIVITÉS LUDIQUES

L'animatrice propose régulièrement d'autres activités diverses et variées au sein de la résidence, telles que des soirées jeux de société, Babyfoot, projections de films, soirée à thème, etc....

Nous mettons aussi à disposition des résidents du matériel sportif, du matériel de cuisine, des jeux, ainsi que des livres qu'ils peuvent emprunter.

ATELIER BUDGET

Des ateliers « gestion du budget » ont été mis en place cette année, dont deux animés par Finance Pédagogie. L'argent est omniprésent dans la vie quotidienne. Ainsi, comprendre de façon ludique comment être autonome financièrement grâce à de simples repères pour bien gérer son argent, était l'objectif principal de ces animations.

Ces ateliers seront maintenus en 2023.

ATELIER "GÉRER SON ADMINISTRATIF"

Souvent, les jeunes laissent de côté leurs papiers importants, ne trient pas leurs documents, ou ne les renvoient pas dans les temps. Ainsi, ils se sentent et sont débordés par autant d'administratif non traité. Cet atelier a pour but de leur faire connaître les documents à conserver (temps de conservation et raisons). Ce temps permet également de leur donner des outils afin qu'ils puissent apprendre à ranger et à classer leurs documents pour s'y retrouver plus facilement.

Lors de cet atelier, nous accompagnons également les jeunes dans leurs démarches en ligne (envoi de documents, mise à jour de leur situation CAF, simulation aide au logement, demande prime d'activité ou demande de Garantie Visale).

ATELIER "DÉCLARATION DE REVENUS"

En Mai 2022, au moment de la déclaration de revenus, démarche à effectuer auprès du centre des finances publiques de notre secteur, nous avons proposé aux jeunes de la Résidence un atelier (afin de les aider à effectuer cette démarche).

Il semblait essentiel de les accompagner dans cette formalité, notamment pour ceux effectuant leur première déclaration en autonomie, pour ceux non équipés en matériel informatique ou pour qui la déclaration dématérialisée semblait compliquée.

ATELIER ENTRETIENS DES LOGEMENTS / RAMASSAGE ET TRI DES DÉCHETS

Afin de sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques ménagères et à l'utilisation de produits plus naturels, un atelier autour de la création de ses propres produits ménagers a été proposé aux jeunes résidents. Après cet atelier, il a été soumis à l'ensemble des jeunes de la résidence un temps de ménage commun pour entretenir la résidence mais également les logements occupés (pour ceux qui le souhaitent).

Également, les jeunes ont été sollicités par l'équipe afin de participer au ramassage et tri des déchets aux abords de la Résidence. Ceci afin qu'ils prennent conscience de leur environnement et de l'importance de l'entretenir, pour un mieux vivre ensemble. Mais également afin de les sensibiliser aux gestes écologiques.

ATELIER SOPHROLOGIE

Plusieurs ateliers ont eu lieu cette année autour de cette thématique en lien avec la Mission Locale qui emploie une sophrologue.

Les jeunes ont pu bénéficier d'un temps pour eux, pour se redécouvrir autrement (gestion des émotions,...).

ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENTS

Des ateliers recherche de logement sont proposés au sein du FJT notamment afin de travailler les solutions de sorties avec les jeunes. Ce dernier est alors un bon relais avec l'accompagnement individuel.

ATELIER DROITS DES FEMMES

En Mars 2022, suite à la journée internationale des droits des femmes, une semaine a été dédiée à cette thématique. Atelier expression, cours de maquillage, conseils bien-être, échange, partage et shooting photo, étaient au programme.

Cette animation a été réalisée avec la collaboration, de la Mission Locale de Jonzac et de Laetitia Valentin, socio-esthéticienne. Ainsi, les jeunes participants ont pu aborder ce sujet de façon ludique et décomplexée.

SEMAINE DU LOGEMENT / CLLAJ EXPRESS

La Semaine du Logement des Jeunes a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux difficultés rencontrées par les jeunes dans l'accès au logement autonome, et aux solutions à développer. Elle est organisée chaque année par l'Union Nationale des CLLAJ.

A cette occasion, les jeunes ont participé à un grand jeu de piste sur le thème du logement sur l'île d'Oléron. Une journée où convivialité, partage, et bonne humeur étaient au rendez-vous. Ces derniers ont pu aborder diverses notions du logement autonome tout en découvrant un territoire magnifique.

SEMAINE INTERCULTURELLE

La résidence est un lieu d'échange multiculturel du fait des parcours, cultures, personnalités, formations, professions, genre et origines différentes de chaque jeune. Outre le développement de l'autonomie, c'est aussi un lieu d'apprentissage de la différence, et plus globalement de la citoyenneté. On y développe la tolérance, l'ouverture d'esprit, le partage, le respect et plus généralement le vivre-ensemble. Au sein du foyer, on y découvre d'autres façons de penser, de cuisiner, de parler et même de vivre. On s'intéresse alors à de nouvelles choses et c'est par le partage que nous avançons en ce sens. C'est dans cette dynamique que nous avons renouvelé, cette année : La semaine interculturelle.

Ce projet est comme son nom l'indique : une semaine dédiée à l'interculturalité et au partage, au sein du Foyer de Jeunes Travailleurs de Jonzac. Les jeunes ont ensemble décidé de mettre à l'honneur, La Chine et Le Japon.

Différents ateliers ont pu avoir lieu :

- Cours de cuisine asiatique
- Cours de Qi Gong
- Cours de Kung Fu
- Projection d'un film d'animation



SEMAINE INTERCULTURELLE

La résidence est un lieu d'échange multiculturel du fait des parcours, cultures, personnalités, formations, professions, genre et origines différentes de chaque jeune. Outre le développement de l'autonomie, c'est aussi un lieu d'apprentissage de la différence, et plus globalement de la citoyenneté. On y développe la tolérance, l'ouverture d'esprit, le partage, le respect et plus généralement le vivre-ensemble. Au sein du foyer, on y découvre d'autres façons de penser, de cuisiner, de parler et même de vivre. On s'intéresse alors à de nouvelles choses et c'est par le partage que nous avançons en ce sens. C'est dans cette dynamique que nous avons renouvelé, cette année : La semaine interculturelle.

Ce projet est comme son nom l'indique : une semaine dédiée à l'interculturalité et au partage, au sein du Foyer de Jeunes Travailleurs de Jonzac. Les jeunes ont ensemble décidé de mettre à l'honneur, La Chine et Le Japon.

Différents ateliers ont pu avoir lieu :

- Cours de cuisine asiatique
- Cours de Qi Gong
- Cours de Kung Fu
- Projection d'un film d'animation
- Calligraphie Chinoise

Cette semaine fut à la hauteur de ses ambitions, avec des retours de jeunes très positifs, pressés de connaître les prochains pays à découvrir.

PROJET JARDIN DU MONDE

Cette année, nous avons répondu à deux appels à projets afin de pouvoir créer un espace extérieur aux environs de la Résidence. Ce projet est en cours et sera mis en place courant 2023. L'idée est de concevoir un lieu extérieur pour les jeunes de la Résidence divisé en plusieurs espaces qui leur seront dédiés: un lieu de détente avec du mobilier de jardin mais également un potager avec la plantation de fruits et de légumes de saison. Pour mener à bien ce projet, nous nous sommes rapprochés de la maison des Bâteleurs de Montendre qui cultive un jardin partagé dans le respect de la permaculture.

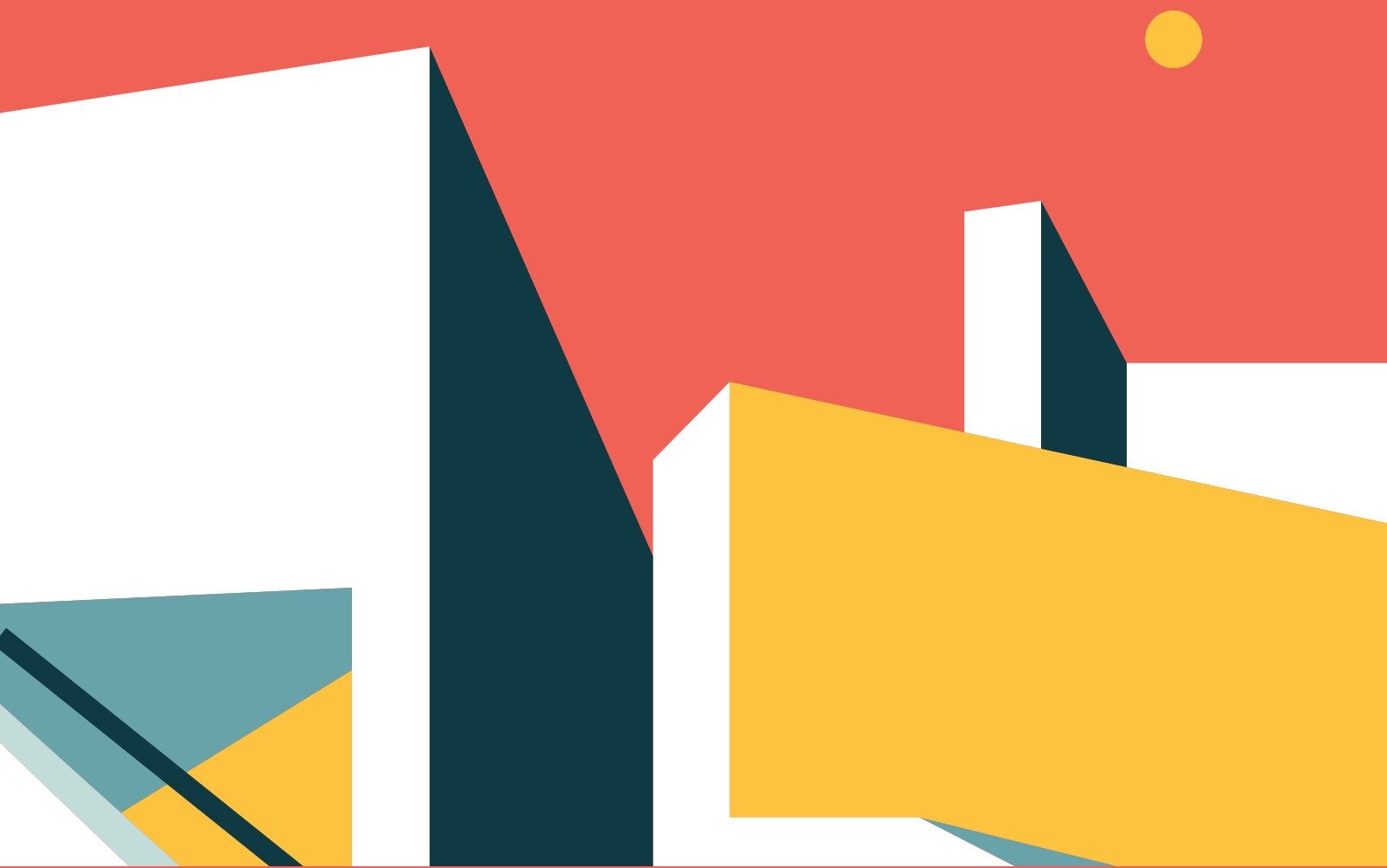


En conclusion générale, le FJT est un véritable outil d'insertion pour les jeunes sur ce territoire de Haute-Saintonge. C'est un outil qui fonctionne bien avec un taux de remplissage toujours aussi élevé et qui continue à proposer des projets innovants aux jeunes résidents dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT LOGEMENT D'EXTRÊME URGENCE



► Accompagnement social lié au logement (ASLL-LEU)

Les objectifs de l'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) contribuent à la mise en œuvre des orientations du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées).

Pour les mesures exercées par le CLLAJ.17, le public bénéficiaire est composé uniquement de jeunes de moins de 30 ans :

- Confrontés à un cumul de difficultés liées à l'habitat,
- Sans aucun logement ou menacés d'expulsion sans relogement,
- Logés dans des habitations ne présentant pas les caractères d'un logement décent,
- Hébergés ou logés temporairement,
- Menacés d'expulsion.

Le dispositif ASLL a 3 objectifs principaux : l'accès, le maintien et la qualité du logement.

L'objectif 2022 était de 194 mois mesures ASLL pour le CLLAJ.17 réparties en trois territoires : La Rochelle (59), Île d'Oléron - Rochefort (60) et Haute-Saintonge (75).

212 mois mesures ont été réalisées en 2022.

Le CLLAJ.17 gère également mesures 3 ASLL/LEU sur le département de la Charente Maritime.

54 ménages accompagnés - 67 jeunes

	Mois/mesures réalisées	Ménages accompagnés
La Rochelle	62	15
Haute Saintonge	77	19
Île d'oléron/ Rochefort Océan	73	20
CLLAJ.17	212	54

► **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS ASLL - CLLAJ.17**

ASLL CLLAJ.17			
	Territoire	Nombre de mesures	Nombre de mois mesures d'accompagnement
Nombre de mesures dont l'accompagnement a été effectué au cours dans l'année	La Rochelle	15	62
	Haute Saintonge	19	77
	Rochefort Océan Île d'Oléron	20	73
Dont primo orientation	La Rochelle	12	212
	Haute Saintonge	15	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	15	
Dont renouvellement	La Rochelle	3	
	Haute Saintonge	4	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	5	

		La Rochelle	Haute Saintonge	Rochefort Océan Île d'Oléron
Composition familiale	Homme seul	13	5	7
	Femme seule	2	6	6
	Famille monoparentale	-	2	1
	Couple avec ou sans enfant	-	6	6
Nombre d'adultes par tranches d'âges	Moins de 30 ans	15	25	25
	30-60 ans	-	1	1
	Plus de 60 ans	-		-
Nombre de ménages selon la ressource principale	Salaires	14	11	19
	RSA/prime d'activité/ chômage	1	7	1
	Retraite	-	-	-
	AAH – Pension Inv.	-	-	-
Nombre de RDV effectués	Physiques	140	112	127
	Téléphoniques	125	72	178
ETP dédiés pour chaque territoire				

► Les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

► Répartition par sexe



TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
TOTAL	39	28
%	58%	42%

► Les orienteurs à l'origine de la demande

TERRITOIRES	CLLAJ.17	Bailleur public (I2A)	Mission Locale	Délégation territoriale	Curatelle (ADEI)
TOTAL	44	1	1	7	1
%	81%	2%	2%	13%	2%

► Les situations au regard du logement

	Logement privé	Logement public	Hébergement
TOTAL	34	18	2
%	63%	33%	4%

► Objectif de la demande

	TOTAL	%
Accès au logement	37	68
Maintien dans le logement	13	24
Qualité du logement	-	-
Évaluation de projet hébergement/logement	4	8%

► Les mesures terminées - arrêts anticipés - demandes de renouvellement

	TOTAL
Mesures terminées	46
Arrêt anticipé	2
Renouvellement	11

► Bilan qualitatif

■ Bilan des rencontres, pour les mesures terminées au cours de l'année

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Moyenne mois d'accompagnement/bénéficiaire	5,7	7	4	3

		La Rochelle	Haute Saintonge	Rochefort Océan Île d'Oléron
Nombre de RDV effectués	Physiques	140	112	111
	Téléphoniques	125	72	140

► CONCLUSION

En conclusion, l'ASLL reste un outil très important pour l'accès ou le maintien au logement. Elle a un véritable but éducatif et constitue un outil d'aide à l'accès ou au maintien en logement autonome.

Il est essentiel de continuer à avoir une efficacité et une réactivité dans l'attribution des mesures ASLL afin que les bénéficiaires demandeurs puissent commencer un accompagnement dans des délais réduits : 2 semaines semblent être l'idéal.

L'ASLL est utilisée comme un véritable outil d'accompagnement afin de travailler dans une logique de cohérence de parcours du jeune. Elle est souvent sollicitée à la suite d'un premier accueil lorsque l'on décèle un besoin d'accompagnement plus soutenu ou à la suite d'un hébergement sur l'un des dispositifs du CLLAJ.17 quand l'autonomie n'est pas encore complètement validée.

Les objectifs de 2022, ont été pleinement atteints (212 mois mesures réalisées sur un objectif de 194). Ce qui démontre que la demande ASLL est réelle pour les jeunes sur les territoires. En effet, d'autres demandes n'ont pas été effectuées et les jeunes ont été reçus dans le cadre de notre Service Logement Jeunes par faute de temps et des mesures disponibles.

► Le Logement d'Extrême Urgence (LEU) - CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 gère 3 Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 2 logements sur la Rochelle
- 1 logement sur la Haute Saintonge

La finalité de la mesure ASLL-LEU est l'accès à un logement autonome.

Le public bénéficiaire (pour les mesures exercées par le CLLAJ.17) est composé de jeunes qui relèvent du PDALHPD.

Le mode d'intervention général au sein du CLLAJ.17 :

Dès réception de la notification d'accord LEU par mail (ou dès l'ILHL), les accompagnatrices ASLL prennent contact avec le prescripteur. Si une rencontre tripartite n'est pas envisageable rapidement (sous 8 jours), elles contactent directement le ménage afin de commencer au plus vite l'accompagnement et de lui permettre d'entrer rapidement dans le logement.

Le CLLAJ.17 connaît bien ce public et les difficultés auxquelles il est confronté ; les conseillères logement sont des interlocutrices privilégiées des jeunes.

► TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS LEU-CLLAJ.17

Les logements d'extrême urgence (LEU) CLLAJ.17		
	Territoire	Nombre
Nombre de LEU financés au cours de l'année	La Rochelle	2
	Haute Saintonge	1
Nombre d'entrées	La Rochelle	3
	Haute Saintonge	1
Nombre de sorties	La Rochelle	1
	Haute Saintonge	1
Taux d'occupation des logements financés	La Rochelle	100%
	Haute Saintonge	100%

► Profil des situations LEU

Profil des situations		LEU
Composition familiale	Homme seul	2
	Femme seule	-
	Famille monoparentale	1
	Couple avec ou sans enfant	2
Nombre d'adultes par tranches d'âges	Moins de 30 ans	7
Nombre de ménages selon la ressource principale	Salaires	4
	RSA/prime d'activité/chômage	3
Prescripteurs	Délégation territoriale	3
	CADA	1
	Mission Locale	1

Solution de sortie	Accès logement autonome parc public
Nombre de situation	2
Moyenne d'occupation	8 mois

Conclusion

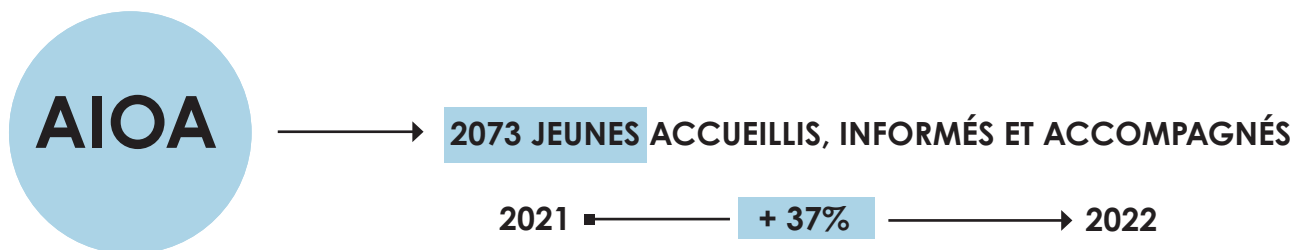
Les mesures ASLL/ LEU ont un véritable but éducatif. Elles constituent une aide pour l'accès au logement autonome.

C'est un bon support pour évaluer l'autonomie de la personne et ses facultés à gérer un logement. Ce qui en fait est un réel outil pour stabiliser leur situation (administrative, budgétaire,...) avant l'accès à un logement de droit commun.

Le LEU permet régulièrement d'accueillir des familles monoparentales ou des familles (en lien avec la typologie du logement).

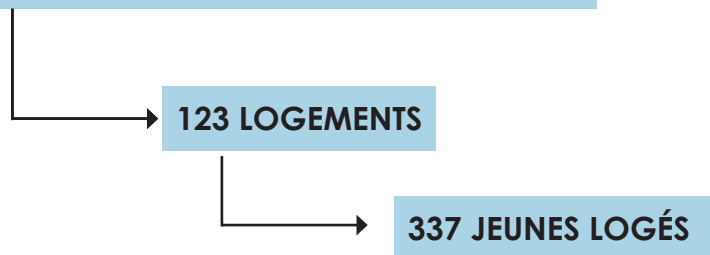
Les familles qui y sont logés nécessitent souvent un temps d'accompagnement conséquent. Ceci en lien avec le cumul des difficultés rencontrés dans ces situations et par conséquent de la multitude des problématiques à travailler avec eux (en parallèle). Notamment l'entretien du logement constitue un axe de travail majeur sur la majorité de ces situations.

► CONCLUSION EN QUELQUES CHIFFRES



- **77,5%** des jeunes reçus ont entre 18 et 25 ans
- **81%** des jeunes sont issus du département de Charente Maritime
- **66%** ont un niveau scolaire 1, 2, ou 3
- **64%** sont en emploi
 - **15%** sont en alternance
 - **29%** sont en emploi précaire
 - **20%** sont en emploi durable
- **40%** perçoivent des ressources en dessous de 800€
- **74%** sont hébergés chez les parents - famille - tiers ou structures d'hébergement

LES LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS



- 75% des jeunes sont célibataires
- 86% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
- 53% sont en emploi
 - 13% sont en alternance
 - 23% sont en emploi précaire
 - 17% sont en emploi durable
- 29% perçoivent des ressources en dessous de 800€
- 51% sont hébergés chez des tiers ou en structures d'hébergement

- 159 sorties de jeunes des dispositifs d'hébergement du CLLAJ.17

